

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 10 octobre 2023

5^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 10 octobre 2023, à 18 h et à 20 h
Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Ordre du jour

Voir Bulletin de la séance du 3 octobre 2023.

Première partie

Membres absents excusés : Karine Beausire Ballif ; Carolina Carvalho ; Sima Dakkus ; Alice de Benoît ; Olivia Fahmy ; Alice Girardet ; Nicolas Hurni ; Gaëlle Kovaliv ; Léonie Kovaliv ; Sevgi Koyucu ; Jean-Luc Masson ; Prisca Morand ; Fabrice Moscheni ; Johan Pain ; Roland Philippoz ; Karine Roch ; Agathe Sidorenko ; Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Virginie Cavalli ; Özlem Dursun ; Paulraj Kanthia ; Mathilde Maillard ; Antoine Piguet ; Clara Schaffer

Membres présents	76
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance et absence de M. le syndic

Le président : – J'ouvre cette séance du Conseil communal. L'ordre du jour vous a été transmis. Nous allons commencer par traiter le postulat Benoît Gaillard en urgence municipale, puis nous traiterons le postulat de Mme Benvenuti « Un toit pour touxtes toute l'année ». L'urgence qui a été accordée par le Bureau au motif que la Municipalité s'est déjà saisie de la problématique de sorte qu'un rapport-préavis va bientôt arriver. Nous estimons nécessaire que l'objet parlementaire soit traité avant. Si nous avons encore du temps en première séance, nous prendrons les postulats, les rapports ordinaires et puis, en deuxième séance, nous prendrons les interprétations ordinaires.

Je vous informe que M. le syndic Grégoire Junod sera absent.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Olivier Meylan et consorts (40 sign.) : « Pour le maintien de l'éclairage urbain au chemin de Ratavolar »

(insérer doc)

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Réponse au Postulat de M. Benoît Gaillard : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins »

Rapport-préavis N° 2022/24 du 15 septembre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Manon Zecca (EàG), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Benoît Gaillard (soc.) : -- C'est un moment assez important nous vivons ce soir avec la discussion sur le préavis sur le développement des places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire qui répond, ça a déjà été relevé par le président, au postulat que j'avais déposé fin 2018.

C'est un moment important d'abord parce que cette politique est aujourd'hui, et je pense que vous en êtes toutes et tous témoins de votre activité quotidienne, cette politique est au cœur des attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens vis-à-vis des autorités communales. La manière dont nous répondons, comme Ville, à ces attentes a un effet concret sur le quotidien et d'ailleurs, j'y reviendrai tout à l'heure, sur le quotidien des parents, auquel on pense paradoxalement souvent en premier, mais aussi sur celui des enfants.

Ensuite c'est important parce que nous franchissons une étape importante dans la maturité de l'accueil de jour des enfants comme politique. Au cours des décennies écoulées, j'ai déjà eu l'occasion plusieurs fois de le relever devant ce plénum, les progrès ont été très importants. Et avant que quelqu'un peut-être de ce côté-ci se sente obligé de le faire, je relève que ces progrès ont été importants, sous l'égide de Mme Cohen-Dumani, radicale, autant que sous l'égide de représentants socialistes ou populistes. Comme ça on s'est évité un lieu commun des débats du Conseil communal de Lausanne sur l'accueil de jour.

Mais l'objectif était défini dans des termes assez vagues. Il y avait consensus, mais sur quelque chose d'un peu flou. Il fallait plus de place, oui, mais jusqu'où ? Où exactement ? A partir de quel seuil pourrait-on estimer qu'il y en avait assez ? Ce sont des questions, mesdames et messieurs, que nous ne nous sommes que trop peu posées, et je me permets, de manière un peu audacieuse, d'inclure dans ce « nous » même la Municipalité, ou en tout cas les Municipalités précédentes et leurs composantes. Enfin, mesdames et messieurs, ce préavis est important parce qu'il ancre, et j'y tiens, un rôle plus actif du Conseil communal qui nous permettra, à mon sens, de débattre enfin de manière fondée, de manière politique au sens noble du terme, sur ce que nous attendons du service public, de la Ville, dans le domaine de l'accueil de jour.

Alors voilà, mesdames et messieurs, pour le cas où cette introduction aurait déjà égaré votre attention, une hypothèse que je n'exclus pas, permettez-moi d'essayer de la rattraper avec une métaphore adéquate. Jusqu'ici, nous jouions au cube. Nous empilions des cubes pour construire des tours. Et nos tours étaient respectables, comme celles des enfants qui jouent au cube. Elles atteignaient une hauteur exceptionnelle. Ça aussi, je l'ai déjà relevé dans ce plénum. Nous étions plutôt bien avec nos tours, avec notre accueil de jour en comparaison romande et même en comparaison suisse. Nous n'avions pas à rougir. Et puis ces tours nous valaient une certaine admiration. Alors peut-être pas de nos parents – enfin, quoique, qui sait ? –, mais en tout cas des parents qui bénéficiaient du dispositif. Nous jouions au cube, mesdames et messieurs, et nous entrons dans l'âge des Legos. Il y a un mode d'emploi, il y a des étapes, il y a des pièces un peu plus petites qui permettent de faire des détails un peu plus fins. Et tout l'art va être désormais de garder l'énergie créatrice qui a présidé au développement de l'accueil de jour ces dernières décennies, en y ajoutant cette précision nécessaire.

Vous aurez compris ma métaphore, j'espère, si je ne vous ai pas perdu une deuxième fois. Comme les enfants, l'accueil de jour grandit, peut-être un peu moins vite, et il franchit avec ce préavis une étape décisive de son développement. Et nous pouvons avoir une certaine béatitude, peut-être parentale, devant ces jolis moments de réussite et ces jolies étapes de développement.

Sur le fond du préavis municipal, il se fonde sur l'expérience historique, sur différentes données chiffrées. J'espère que vous ne vous en êtes pas épargné la lecture, elle en vaut la peine. Le préavis défriche à l'échelle lausannoise cependant un nouveau terrain, et c'était le cœur de la demande du postulat. Combien d'enfants, de quel âge, quand, combien de parents désirant les faire accueillir en garderie et où aurons-nous à Lausanne durant la prochaine décennie ? C'est à toutes ces questions que le préavis s'attelle. Il s'attelle à poser certaines d'entre elles avec plus de précision et s'attelle à donner des éléments de réponse à certaines d'entre elles, mais, il faut le dire, ce n'est peut-être qu'un premier préavis.

Une étude a été conduite, qui est en annexe du préavis, qui a eu le mérite de mettre en lumière des faits importants que nous sentions, que nous avons souvent été à exprimer ici, comme le fait qu'une offre plus ample fera s'exprimer une demande qui, aujourd'hui, n'est pas visible, qu'aujourd'hui la restriction de l'offre fait qu'il y a une partie de la demande qui ne s'exprime pas et que lorsqu'on ouvrira en quelque sorte le robinet, il y a une demande qui va resurgir, c'est des choses très importantes qui sont posées dans le préavis, qui sont chiffrées dans l'étude. Le préavis, à l'inverse, contient, à notre avis, quelques imprécisions. Il a donné du fil au retordre à plusieurs commissaires qui l'ont lu de manière attentive. Il y a des méthodes de décompte de place qui ne sont pas toujours cohérentes entre elles. Il faut dire qu'à juste titre, la Municipalité s'est permis de s'écarter de certaines conclusions de l'étude, à juste titre, encore une fois, mais ça ne rend pas l'appréhension de la matière plus simple et on aurait souhaité que la Municipalité fasse un pas de plus dans la vulgarisation et la simplification du sujet.

J'aimerais ici, mesdames et messieurs, pour cette introduction, pour cette première prise de parole, n'ayez pas trop peur, j'aimerais retenir les principales conclusions du préavis et les mettre en rapport avec les demandes du postulat que le Conseil communal avait largement soutenues. D'abord, pour la première fois, nous disposons d'une planification pluriannuelle étayée par une étude démographique prospective. C'est un net progrès par rapport à la simple annonce annuelle à l'occasion du budget des créations de places prévues l'année suivante. Et je précise ici, ces planifications évidemment existaient. Je vois quelqu'un sur ma droite qui me regarde assez attentivement pendant que je parle. Ces planifications existaient, simplement, elles n'étaient pas portées ni à la connaissance du Conseil communal et donc encore moins à celle du public.

Deuxièmement, matériellement, le préavis annonce une accélération du rythme de création de places, ce que je salue expressément. C'est la première fois que cette annonce est faite d'une manière aussi précise avec des chiffres. Enfin, mon postulat demandait également d'envisager un droit à l'accueil pour les enfants dont les parents ne travaillent pas temporairement, durablement, pour quelques raisons que ce soit. Mécaniquement la création de place aura pour effet secondaire, si on veut, d'augmenter le potentiel pour de tels accueils, dit de socialisation, par rapport à l'accueil de conciliation qui vise à permettre l'activité professionnelle.

Durant les années à venir, l'accent est toutefois maintenu sur la conciliation avec le travail, priorité que nous acceptons, avec le groupe socialiste, priorité que je soutiens. Cependant, j'aimerais dire ici formellement qu'il doit persister une marge d'appréciation entre taux d'activité des parents et taux d'accueil en garderie. Travailler à 60% peut vouloir dire avoir besoin d'une place à un taux un peu inférieur, mais aussi un peu supérieur. Nous avons reçu dans ce sens des garanties en commission, qui sont hélas en contradiction avec certaines communications aux parents en fin d'année scolaire dernière et nous attendons sur ce point que la Municipalité et le service corrigent leurs communications et tiennent leurs engagements.

Mesdames et messieurs, je termine. Pourquoi est-il important de disposer d'une offre de places d'accueil de jour suffisante, sans liste d'attente, de qualité ? Parce qu'elle est une garantie de liberté. De celle pour les parents, et en particulier pour les mères, de pouvoir conserver ou retrouver une activité professionnelle après la naissance. Pourquoi faut-il tendre vers une universalité de l'accueil de jour, c'est à dire également l'accueil d'enfants dont les parents ne travaillent pas ou ne travaillent pas à des taux très élevés ? Parce que la socialisation dans des structures collectives avant l'âge scolaire est une contribution décisive à l'égalité des chances, à la détection précoce de problèmes de toute nature et in fine à la cohésion sociale. Pourquoi faut-il voter ce préavis ? Parce qu'il est un grand pas dans la bonne direction et que des centaines de familles et d'enfants attendent ces 600 places et en profiteront pleinement.

Et puis pour gâcher un peu l'ambiance à la fin, pourquoi faudra-t-il surveiller étroitement sa réalisation ? Parce que, dans le domaine de l'accueil de jour, comme je l'ai dit, l'idée d'avoir un pilotage et un monitoring public, présenté au Conseil communal est assez neuve et que nous avons vu ces dernières années qu'il peut y avoir un certain nombre de ratés dans l'exécution, donc je le déclare aussi ici, ça n'est de loin pas la fin du combat, c'est le début et nous devons regarder chaque place créée chaque timing respecté de manière extrêmement précise au Conseil communal, mais le préavis nous en donne la possibilité. Il nous faudra encore un peu de détermination et de courage politique pour arriver au but. Voilà mesdames et messieurs, je crois que ma recommandation est claire.

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – Avant toute chose, il me paraît nécessaire de commencer par rappeler ce soir que la recherche d'une place en crèche demeure toujours, en 2023, une des plus grandes craintes des futurs parents lausannois. A la difficulté de trouver un équilibre entre la nouvelle vie familiale, particulièrement intense la première année, on le sait, et les performances professionnelles qu'il va falloir très vite retrouver, s'ajoute l'angoisse de perdre son travail faute de pouvoir y retourner en l'absence de solutions de garde.

Alors que la Ville de Lausanne développe une politique ambitieuse en matière d'égalité, ce problème fondamental reste un frein au marché du travail pour les jeunes mères lausannoises, puisqu'en l'absence de solutions de garde, c'est le plus souvent elles qui retarderont leur retour au travail ou diminueront leur taux d'activité. Cette situation qui perdure depuis de nombreuses années malgré une majorité de gauche nous oblige à rester humbles dans le débat de ce soir. Si je peux reconnaître que la volonté municipale est ambitieuse dans ce domaine, ce que je salue, et si l'offre actuellement proposée est peut-être meilleure que dans d'autres régions du Canton, il n'en demeure pas moins que le problème du manque de places en crèche à Lausanne demeure très important. Les promesses politiques doivent donc être tenues et les choses doivent changer au plus vite pour soulager les jeunes parents lausannois.

Dans ce contexte, je remercie chaleureusement mon collègue Benoît Gaillard pour son postulat absolument fondamental. Grâce à son impulsion, la Ville de Lausanne a mandaté une étude des besoins actuels et futurs de places d'accueil de jour, afin de pouvoir mieux comprendre la demande et anticiper son évolution. Il est d'ailleurs quelque peu surprenant qu'il ait fallu attendre le dépôt de mon collègue pour que la Ville se dote d'un tel instrument. Comment a-t-on pu concevoir le développement de l'offre sans identifier les besoins ? C'est peut-être l'une des raisons qui expliquent la situation actuelle.

Les discussions et questions soulevées en commission au sujet des résultats de cette étude ont mis en évidence la complexité de l'analyse des besoins actuels et futurs des places d'accueil de jour, ainsi que les limites d'un modèle et de projections qui se basent forcément sur des hypothèses. Il est donc absolument capital que cette analyse ne soit pas uniquement ponctuelle, mais que l'évaluation des besoins soit mise à jour en continu, afin que l'administration dispose d'une vision pour le développement de l'offre. Cela appelle une question à la Municipalité. La mise à jour régulière de l'étude et de ses projections est-elle prévue ?

Dans le rapport-préavis, la Municipalité annonce la création de 560 nouvelles places à l'horizon 2026 dans le secteur préscolaire pour répondre à la demande de conciliation vie familiale, vie professionnelle. Ce développement important de l'offre sur quelques années est évidemment à saluer, raison pour laquelle la majorité du groupe des Verts et Jeunes Verts soutiendra le rapport-préavis qui nous est soumis.

Personnellement, j'ai cependant de grandes craintes que l'effort annoncé ne soit pas suffisant pour pallier le problème du manque de places en crèche, et ce pour les raisons suivantes. D'une part, selon l'étude qui date de 2020, le nombre de places nécessaires pour couvrir la demande idéale était alors de plus de 800 places. La création de 560 places jusqu'en 2026 n'est donc même pas suffisante pour couvrir les besoins qui existaient en 2020, étant précisé que ceux-ci ont augmenté depuis lors, puisque l'étude précise que l'évolution démographique crée des besoins supplémentaires de l'ordre de 5 % d'ici 2025. D'autre part, l'annonce de la création de 560 places d'accueil de jour en cinq ans est une chose. On parle donc d'environ 112 places par année pour tenir la voilure. L'ouverture effective d'autant de places en est une autre. Il s'agit d'un défi de taille à relever pour la Municipalité et le bilan des deux premières années, soit 2022 et 2023, est plutôt inquiétant.

Selon le bilan annuel des places d'accueil de jour préscolaire qui vient d'être fourni par la Municipalité suite à la résolution adoptée par ce Conseil dans le cadre de mon interpellation urgente concernant l'accueil de jour préscolaire, il n'y a en effet eu que 55 places ouvertes en 2022 et il est prévu d'en ouvrir que 59 pour 2023. Ces chiffres laissent à penser que le retard est déjà pris et que les ambitions risquent de ne pas être tenues, puisque la Municipalité doit donc ouvrir pour tenir le cap 446 places sur les 560 annoncées durant les trois dernières années de législature.

Pour toutes ces raisons, je reste pour ma part sur ma faim et critique face au rapport-préavis qui nous est soumis ce soir, même si je reconnais les améliorations que sont un développement de l'accueil de jour enfin fondé sur une véritable analyse des besoins, et la volonté municipale de créer

rapidement de nombreuses places d'accueil de jour. C'est pourquoi je m'abstiendrai symboliquement de voter le préavis. Il reste encore trop à faire pour donner aujourd'hui un blanc-seing à la politique municipale. Je précise toutefois que la majorité du groupe des Vertes et Jeunes Vertes soutiendra le préavis.

Enfin, dans la mesure où il est malheureusement fort à craindre que la liste d'attente pour une place en crèche perdure encore de nombreuses années, j'appelle de mes vœux la Municipalité à donner suite au postulat pour un droit d'accès à des informations minimales aux parents en attente d'une place en crèche, que j'ai déposée il y a près de deux ans pour demander d'améliorer cette situation d'attente.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Ensemble à Gauche, remercie la Municipalité pour ce rapport-préavis et la conduite surtout d'une étude par Microgis qui éclaire, peut-être débroussaille plutôt le terrain, quartier par quartier, de l'offre et des manques de la politique d'accueil de jour des enfants de 0 à 4 ans à Lausanne. Ensemble à Gauche défend la mise en place rapide d'une politique zéro attente pour une place en crèche, chose qui n'est malheureusement pas prévue par ce rapport-préavis.

Comme le relève par contre ce rapport-préavis, la politique d'accueil de jour de la Ville de Lausanne elle ne répond toujours pas aux besoins de sa population puisque, chaque année, de nombreuses familles restent sans solution de garde. Bien que la situation soit critique, la Municipalité propose certes des améliorations, mais pas de solutions immédiates ou rapides pour sortir d'une crise qui dure depuis plus de dix ans. Les 560 places nouvelles projetées jusqu'en 2026 sont à saluer, bien sûr, mais ne nous leurrons pas sur le fait que le maintien de la pénurie à l'horizon 2026 aura lieu. Des retards sont possibles dans la mise en place des différentes places chaque année. Ma préopinante a sorti un autre chiffre, mais, moi, ce que j'ai relu dans les notes de séance c'est 44 places qui ont été créées en 2022 uniquement. La Municipalité pourra nous éclairer sur ces 59 ou 44 places créées en 2022 uniquement. Les retards sont donc déjà pris.

De plus, EàG s'oppose à la logique de hiérarchisation des besoins entre conciliation et socialisation. Rappelons que les professionnels de la petite enfance sont formés et permettent de détecter des situations critiques, que ce soient des problèmes familiaux, des difficultés, de la maltraitance ou des besoins particuliers de certains enfants, détection précoce qui est pourtant essentielle pour une prise en charge adaptée aux difficultés et aux besoins et y répondre avant que la crise soit trop forte. Le temps partiel forcé pour s'occuper des enfants ou de proches vulnérables, c'est un point saillant, vous n'êtes pas sans le savoir, des inégalités entre femmes et hommes. Ensemble à Gauche demande également, ce qui n'est pas répondu dans ce rapport-préavis, à ce que les familles monoparentales qui travaillent ou assument un rôle de proches aidantes puissent obtenir des places prioritaires.

Concernant les conditions de travail dans les structures d'accueil, les salaires sont faibles, la pénibilité du travail n'est pas reconnue. Elle est encore trop assimilée à un travail féminin qui ne serait pas pénible, alors que c'est bien le contraire. Ensemble à Gauche souhaite un encadrement qui permette un accueil de qualité, ce qui passe nécessairement par la diminution du nombre d'enfants par professionnel. Actuellement il s'agit parfois d'un ratio jusqu'à dix enfants de moins de 4 ans par adulte. L'accueil de jour des enfants ne se réduit pas à de la garde. Il s'agit d'appliquer des missions éducatives, sociales et préventives, qui permettent également de réduire l'écart théorique entre notre objectif d'accueil sans différence entre chaque enfant et entre chaque milieu familial. Une revalorisation donc de la fonction d'éducatrice est absolument à prévoir.

Depuis plusieurs législatures, Ensemble à Gauche propose au Conseil communal un renforcement des budgets alloués à l'accueil de jour. Malheureusement, ces amendements au budget sont systématiquement refusés par la majorité de ce Conseil. Il faudra donc y réfléchir à nouveau dans quelques semaines, lors du vote du budget, chers collègues.

Malgré ces critiques, Ensemble à Gauche votera oui à ce rapport-préavis, car il amorce un travail de planification qui aurait dû commencer depuis longtemps, comme je l'ai dit, avec cette étude longtemps datée, avec cette planification année par année, qui ne manque pas sur les manques et qui, du coup, permet de poser les bases d'une politique d'accueil de jour ambitieuse et absolument nécessaire. Egalement, nous mentionnons la nécessité notée dans ce rapport-préavis de construire des places en dur, des places en crèche, de nouvelles crèches, de nouvelles structures. Il y a beaucoup de travail à faire, mais nous votons en faveur.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Alors, contrairement à M. Gaillard, j'estime qu'aujourd'hui, on ne doit pas juger ce préavis en le comparant à ce qui se passait il y a vingt ans, mais on doit le confronter à la réalité actuelle. Et aujourd'hui, qu'est-ce que l'on constate ? C'est qu'il n'y a pas de planification de l'accueil de jour des enfants. Il n'y a pas de vision politique, il n'y a pas de volonté politique et il n'y a pas un rapport-préavis qui nous permette de dessiner une réelle planification de l'évolution de l'offre en matière de crèche.

Au fond, ce préavis ne répond à aucune question. On a à peu près une quinzaine, voire seize pages d'introduction, qui nous expliquent à quel point c'est formidable tout ce qui s'est fait par le passé, mais on n'a rien sur comment on va faire pour l'avenir. On n'a rien sur le nombre de places ou comment le nombre de places que l'on souhaite créer vont être financées, où est-ce qu'on va les mettre, sur quelle base la Municipalité entend-elle mettre en œuvre la création de ces places ? Est-ce qu'il y aura un partenariat privé-public ? Est-ce qu'il y aura l'acquisition de nouveaux bâtiments pour pouvoir créer de nouvelles crèches ? Est-ce qu'il y aura, au contraire, de la location ? On n'a absolument aucune réponse. On a une urgence, en revanche, qui nous est demandée. Pourquoi cette urgence est demandée aujourd'hui ? Parce qu'il y a un crédit-cadre qui vient de nous être soumis, qu'une commission vient de traiter pour une dépense de 1,5 million pour la rénovation, la mise aux normes de locaux pour l'accueil parascolaire.

Aujourd'hui, ce qu'on constate, c'est que la Municipalité, en fin 2022, nous a annoncé, dans le cadre du budget 2023, augmenter de 6 millions le budget en faveur de la direction de M. Payot pour améliorer l'offre en matière d'accueil de jour des enfants. Mais rien n'a été fait dans ce domaine. On ne sait pas comment la Municipalité est capable d'aujourd'hui affirmer qu'il y a eu 765 places créées. C'est tout simplement faux. Aujourd'hui, on a un préavis alibi qui nous est présenté, qu'on doit valider pour que la Municipalité puisse dire « c'est formidable, regardez, on répond au postulat Gaillard qui demande une place par enfant ».

A noter encore également que sur le plan de la loi cantonale, aujourd'hui, on ne nous assure pas, on ne nous dit pas qu'il faut que la Ville assure une place par enfant. Elle nous dit qu'il faut une offre qui soit compatible avec la demande. Donc, dites-moi à quel moment ce Conseil communal a voté un préavis qui avait une réelle ambition municipale pour avoir la base légale pour permettre la création d'une place par enfant ou de répondre à chaque demande qui est formulée. C'est aussi mon vœu, et je le dis clairement, je pense qu'aujourd'hui, on ne fait pas assez pour l'accueil des enfants à Lausanne. On a un véritable déficit, on a des problématiques familiales qui sont désastreuses, avec soit des parents en couple, qui n'ont pas de solution, soit des familles monoparentales, qui se retrouvent complètement seules face à l'accueil de leurs enfants pour pouvoir aller travailler. Mais aujourd'hui, on n'a aucune réponse par rapport à ce qui nous est proposé.

Pour toutes ces raisons-là, le groupe PLR vous encourage à refuser ce rapport-préavis et à demander qu'il y ait enfin, de la part de la Ville, une réelle politique en matière d'accueil, avec une définition de ce qu'on veut pour Lausanne, combien de places on veut créer, comment est-ce qu'on doit procéder à l'engagement de nouveau personnel, est-ce qu'on doit investir dans de nouveaux locaux, dans quels quartiers, où est le manque, finalement, par quartier, comment peut-on proposer à chaque famille un contrat ? Et c'est seulement sur la base d'un postulat tel que celui-là qu'on pourra réellement dire que finalement, ce qu'on a budgété pour 2023 vaut la peine d'être dépensé.

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Je suis un petit peu navré de prendre déjà la parole. J'ai beaucoup d'estime pour ma collègue, Mme Bérard. On parle ce soir de conciliation travail et vie familiale. Je pense qu'il faut savoir concilier aussi travail et attaques politiques. Mme Bérard, pour les personnes à qui j'ai essayé de faire une présentation, je crois, correcte, décente des enjeux, vient nous faire un immense mélange.

Le préavis que nous avons traité ensemble en commission, madame Bérard récemment avec le fameux crédit-cadre, est un autre préavis qui concerne l'accueil parascolaire. Le préavis de ce soir concerne l'accueil préscolaire. Vous auriez pu critiquer ce découpage, mais encore une fois, faut-il l'avoir correctement identifié pour pouvoir le critiquer. Donc simplement pour les gens qui seraient un tout petit peu perdus, il n'y a aucun rapport entre ces deux préavis. Encore une fois, on peut trouver que c'est dommage, mais, enfin, c'est le cas ; c'est la première chose. La deuxième, mais qui n'est vraiment, je trouve, pas une critique honnête de ce qu'on a dans le préavis, et honnêtement on a passé quatre séances sur ce document et je crois que s'il y a bien quelque chose qu'on ne peut pas reprocher à la Municipalité, c'est justement de n'avoir pas fait le pas de nous présenter une

planification et une ambition. Et oui, l'ambition est quelque part, pour la première fois, posée dans un document municipal. Annuler la liste d'attente pour les parents qui cherchent des places en conciliation. Je suis personnellement assez content d'avoir mené une partie de la pression qui a conduit la Municipalité à adopter cette approche.

J'aimerais simplement conclure en disant que nous pourrions ce soir, et je crois que c'est le sens de l'introduction que j'ai voulue œcuménique au débat, nous féliciter d'un pas fait dans la bonne direction que, nota bene, personne n'avait pensé à demandé à la Municipalité de faire jusqu'à maintenant, jusqu'à ce postulat. Bon, on peut se dire qu'on a tous été un peu bêtes collectivement, tous été un peu trop gentils collectivement. Peut-être, mais, enfin, ma tournure d'esprit personnelle c'est plutôt de saluer les avancées, plutôt que de se demander pourquoi elles ne sont pas écrites différemment et pourquoi on ne les a pas faites plus tôt.

Dernier point, madame Bérard, il n'y a rien dans la loi cantonale sur l'offre en matière d'accueil préscolaire. Là aussi vous avez fait une confusion, l'article que vous venez de citer, la Loi sur l'accueil de jour des enfants, qui concrétise le fameux article 63a de la Constitution vaudoise – excusez-moi, je connais le sujet – concerne exclusivement l'accueil parascolaire. Il n'y a rien dans la loi cantonale sur le niveau de l'offre en matière préscolaire, donc nous avons une liberté totale. Par ailleurs, aucun besoin d'une base légale spécifique communale. Nous avons besoin de créer des places et, en l'occurrence, de le faire dorénavant sur la base d'une planification. Donc, travaillons, concilions notre travail avec nos attaques politiques si possible et contentons-nous d'attaques fondées.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Je me permets d'intervenir en mon nom propre, pour un complément, puisque Mme Manon Zecca a déjà exprimé la position du groupe.

Qu'il s'agisse des familles sans solution de garde à la fin du congé maternité, des femmes qui ne peuvent pas poursuivre leur projet professionnel et assument l'essentiel de la responsabilité des enfants, des enfants accueillis de manière précaire, des solutions que les parents acceptent faute de mieux. Ce sont trois réalités que vivent beaucoup de Lausannoises et de Lausannois et que nous voulons voir disparaître. Nous voulons des places d'accueil de jour en suffisance et en qualité pour répondre aux besoins des familles, des femmes et des enfants.

La situation lausannoise, si elle est de loin pas la pire de Suisse, reste insatisfaisante. Offrir une place à toute famille qui en exprime le besoin fait partie de nos revendications de campagne et nous nous réjouissons que la Municipalité exprime la même intention et la concrétise. Le plan de législature annonçait la création de 1200 places. Or, ce sont 568 places préscolaires qui sont planifiées dans le rapport-préavis 2022-2024 et 1146 places parascolaires dans le rapport-préavis 2023-2025.

Le rapport-préavis 2022-2024 promet de répondre aux besoins de conciliation de vie professionnelle et vie familiale. C'est un engagement indispensable pour sortir les familles d'une véritable forme de précarité, pour réduire les inégalités hommes-femmes liées aux tâches éducatives et pour offrir aux enfants un espace de socialisation. Toutefois, ce projet n'est pas encore suffisant, car les besoins dépassent aussi les seules questions de conciliation travail-famille, comme l'a d'ailleurs rappelé M. Benoît Gaillard. En effet, premièrement, nous constatons encore un manque cruel de solutions pour les parents sans emploi. Ces derniers se retrouvent dans un cercle vicieux qui empêche tout simplement leur intégration sur le marché de l'emploi. Faute d'emploi, ils ne peuvent pas accéder à une place, et faute de place, ils ne peuvent pas prendre de l'emploi, ni effectuer un stage, ou entamer une formation. C'est une réalité que vivent en premier lieu les femmes et des familles en situation de pauvreté. Il faut donc sans tarder développer une offre et des solutions concrètes pour ces personnes.

Deuxièmement, au-delà des questions de conciliation, il reste encore à poser les jalons d'une vision de l'accueil de jour plus globale, progressiste et en phase avec la diversité des réalités économiques et sociales que vivent les enfants et parents lausannois. Un des enjeux est notamment la lutte contre les inégalités scolaires et le soutien équitable au développement de tous les enfants. Et sur ces points, l'accueil de jour, au sens large, a un rôle à jouer. En effet, si certains enfants commencent l'école bien armés, d'autres n'ont pas pu bénéficier de structures de socialisation avant le début de l'école, ce qui peut être nuisible pour les débuts du parcours scolaire de l'enfant. Ainsi, je suis convaincue de la nécessité de développer à Lausanne une politique de l'encouragement précoce, telle que nommée par les spécialistes, qui permettrait d'élargir l'offre d'accueil de jour, non

pas exclusivement aux besoins de conciliation, mais qui tiendrait compte des besoins en termes de socialisation en contexte pré et périscolaire, ainsi que l'accompagnement et du suivi adapté des parents, notamment une offre de terrain à bas seuil. Je peux donc déjà annoncer que les deux points mentionnés feront l'objet d'un postulat qui sera déposé prochainement.

Enfin, malgré le refus par ce Conseil de la proposition via un amendement au budget de la création d'une unité au sein de la Ville dédiée à l'analyse statistique et la planification des besoins en termes de services et infrastructures, conformément à l'augmentation de la démographie, je peux également annoncer le prochain dépôt d'un postulat qui permettra, je l'espère, de répondre à une préoccupation qui a été soulevée ce soir à plusieurs reprises, c'est-à-dire planifier et anticiper de manière rigoureuse les besoins réels en termes de places d'accueil de jour, mais aussi les autres besoins en termes de services et infrastructures par le biais d'une structure dédiée au sein de la Ville.

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – Je salue l'ambition de ce rapport-préavis, l'ambition de mettre, à terme, une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, et une meilleure conciliation entre le travail et la vie familiale. Car réduire cette différence est pour nous essentiel pour permettre une plus grande équité et permettre un meilleur accueil pour tous les enfants de la ville.

Cependant, nous avons quelques craintes que nous n'allions pas assez vite et que la réduction de cette différence entre l'offre et la demande prenne plus de temps que ce qui est prévu. Nous espérons qu'il y aura un suivi de la mise en avant de nouvelles places pour permettre, le plus vite possible, la réduction de cette différence entre l'offre et la demande. C'est pourquoi le groupe Vert'libéral soutiendra ce rapport-préavis.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'admire le sens du devoir de M. Gaillard vis-à-vis du municipal en charge de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers. Pourtant, il ne relève pas du même parti. On avait déjà senti ce même soutien lors de la commission. Au fond, je n'ai pas critiqué la demande formulée par M. Gaillard. Au contraire, je pense qu'elle était tout à fait fondée et, sur cette base-là en tout cas, le postulat peut être totalement soutenu.

Par contre, ce qui est critiquable, c'est ce que la Municipalité en a fait. Et au fond, c'était aussi les critiques qui ont été formulées pendant la commission, c'est qu'on a eu de la peine à obtenir des réponses, on a eu, pas de la peine, mais de l'impossibilité à obtenir des calculs qui soient justes. A plusieurs reprises, on a dû obtenir des rectificatifs de données qui nous avaient été soumises. On a des calculs qui, pour les plus récents, remontent à 2021. Nous sommes en 2023. Donc pour une Municipalité qui prétend avoir une réelle vision de planification, eh bien, c'est un peu tardif.

Aujourd'hui, ce que le PLR critique sur ce rapport-préavis, c'est qu'il n'y a aucun cadre et aucune vision claire sur les intentions en matière d'accueil parascolaire. On paraphrase ce qu'on a déjà expliqué lors de la présentation du budget 2023, c'est qu'on va augmenter les effectifs. C'est bien, mais comment ? A quel prix ? Où ? Et pour quel public ? Donc, c'est bien d'avoir des intentions politiques, ça fait chic, c'est toujours assez agréable pendant les élections communales, d'ailleurs, à d'autres occasions aussi, mais, enfin, ça ne fait quand même pas avancer la création de places. Et aujourd'hui, on se retrouve à fin 2023, on est quand même gentiment au milieu de la législature et, honnêtement, il n'y a toujours rien qui s'est passé. On est en fin d'année, je le répète, alors on me reprochera de mélanger les sujets, mais enfin, c'est quand même une réalité, on doit se dépêcher de dépenser ce qu'on a annoncé.

Au fond, et ça a été rappelé d'ailleurs – pas par moi –, on a eu besoin de quatre séances, quatre séances pour traiter d'un préavis où, sur le fond, tous les partis politiques sont d'accord. On doit améliorer l'offre d'accueil préscolaire à Lausanne. Donc, sur le fond, il n'y a aucune discussion possible. Quatre séances. Pourquoi ? Parce qu'on mandate des études qui doivent coûter un certain montant et qui parviennent à des résultats très poussés, mais qui sont faux. On doit retravailler les chiffres, on doit nous corriger les données qui nous sont soumises pour, au final, se rendre compte que ce qu'on nous annonce n'est pas juste, ce qui laisse penser que ce qu'on a ambitionné n'est pas réaliste et ne sera pas fait, ce qui est fort regrettable. Donc aujourd'hui, c'est ça que le PLR critique. C'est vouloir faire et prétendre vouloir créer des places. C'est louable. Et ça, vous aurez toujours mon soutien sur ce point-là. Mais vous vous moquez du monde sur la manière dont vous faites les choses. Et à cet égard-là, monsieur Payot, j'aurais plaisir à vous entendre pour que vous puissiez, vous, défendre votre préavis, parce qu'au fond, ce n'est pas M. Gaillard qui a rédigé ce préavis, je l'espère, c'est vous. Et il y a quand même des questions importantes qui se posent. C'est

sur la vision politique en matière de petite enfance que vous souhaitez à Lausanne, parce qu'aujourd'hui, du côté PLR, on la trouve décevante.

M. Valentin Christe (UDC) : – La durée de l'intervention du groupe UDC par votre serviteur sera inversement proportionnelle à la logorrhée scripturale à laquelle la Municipalité s'est livrée avec ce préavis, puisque, sur pas moins de vingt-cinq pages, notre exécutif nous brosse une fastidieuse rétrospective de l'histoire de l'accueil de jour de l'enfance à Lausanne, avant de décliner ses intentions. Malheureusement, la quantité ne rime pas toujours avec la qualité, mais peut-être qu'à l'occasion, la production qui a eu lieu dans ce préavis pourra servir à rédiger un livre ; c'est assez à la mode.

On l'aura compris à la lecture du préavis, réaliser une planification fine et délicate compte tenu d'un certain nombre et d'un nombre certain même de paramètres difficiles à appréhender, qu'il s'agisse de l'étendue de la demande, ou bien, par exemple, de l'effet de la création d'offres supplémentaires sur cette demande, et ainsi de suite. Mais on peut peut-être aussi s'interroger sur la pertinence d'un certain nombre d'exigences qui sont posées par les échelons supérieurs, que ce soit en matière de formation du personnel d'encadrement, que ce soit en matière de normes techniques et, peut-être, alors ça échappe évidemment aux compétences de cette assemblée, peut-être qu'assouplir certaines de ces exigences pourrait contribuer à simplifier et faciliter la création d'un certain nombre de places.

Il n'y a pas de réflexion non plus dans ce préavis sur l'efficience sur le plan financier de la création de places d'accueil. Pour le dire autrement, si le coût de la création d'une place d'accueil excède le revenu supplémentaire qu'une famille ou qu'un parent va pouvoir réaliser dès lors qu'il aura mis son enfant en crèche, est-ce que, véritablement, la collectivité réalise une opération rentable ? J'ai bien entendu la pétition de principe qu'il y a pour l'accueil de jour extrafamilial. On peut peut-être l'entendre, il n'en et il n'en demeure pas moins qu'elle relève essentiellement d'un postulat politique plus qu'autre chose.

Et puis, Mme Bérard l'a dit, tout le monde ou presque est d'accord ici, dans cette assemblée, pour dire qu'il faut améliorer l'offre en matière d'accueil préscolaire. Le principe est acquis, mais, à cette occasion, on pourrait peut-être aussi se demander s'il n'y a pas lieu pour la Ville de faciliter ou de chercher à mettre en place des conditions-cadre plus favorables à la création de places d'accueil privées en complément à l'offre publique. Là, évidemment, la réflexion en est à ses débuts. Nous savons évidemment que le mot privé est un mot tabou dans cette assemblée, et donc nous nous réjouissons de l'entendre voué aux gémonies dans les interventions qui ne manqueront pas de suivre. Je vous remercie, et puis, quant au fond de ce préavis, nous sommes assez indécis. Il est probable que nous nous abstenions ou que nous le refusions.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai donc siégé dans cette commission. Nous avons siégé à plusieurs reprises, nous avons dû demander des compléments d'information.

Ce que j'aurais bien voulu ce soir, ce que j'aurais souhaité, c'est pouvoir garantir à une famille demain, dans mon quartier, par exemple, qui est déjà très saturé, qui est un quartier du centre de Lausanne où les nouvelles places en crèche sont extrêmement rares, pouvoir garantir à cette famille qu'elle ne va pas attendre deux ans pour trouver une place en crèche. Comme mes voisins, qui ont attendu deux ans et qui ont dû trouver une solution provisoire, c'est-à-dire dans une crèche privée, à des coûts qui sont quand même très importants, puisque ce n'est pas au prorata du revenu. Donc on voit des familles se ruiner, entre guillemets, enfin, entre guillemets non, mais concrètement. C'est un sacrifice financier. Je voudrais pouvoir leur dire ça.

Je voudrais pouvoir dire demain à une femme qui veut revenir sur marché du travail, après quelques années où elle a arrêté pour élever son premier enfant, au deuxième enfant, je voudrais pouvoir garantir qu'elle puisse avoir une place en crèche. Puisqu'on va trouver qu'elle ne travaille pas, effectivement, ça ne sera pas considéré comme une garantie pour qu'elle trouve une place. Je voudrais pouvoir garantir à des personnes, des familles monoparentales, qu'elles trouvent une place en crèche. Tout ça, malgré ces quatre situations, malgré ce rapport-préavis, je n'en suis pas encore complètement convaincue.

Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas dans ce document une nouvelle idée, par exemple des mesures qui seraient de travailler avec les crèches privées, qui existent, qui répondent à un besoin de familles qui, dans l'urgence, n'ont pas trouvé d'autre solution que d'aller dans une crèche privée. Je n'ai pas

vu suffisamment de mesures qui permettent un meilleur vase communicant entre privé et public. Aujourd'hui, on doit pouvoir arriver à aussi inclure les places en crèche privée dans une mesure, dans un rapport-préavis tel qu'on nous le présente.

Je vous rappelle que j'ai déposé un postulat qui va dans le sens de trouver de nouvelles idées, d'un nouveau système, quelque chose qui innove un peu la démarche actuelle. C'est plutôt parce que ça manque encore d'imagination et de vision à long terme que je ne pourrai pas soutenir avec enthousiasme ce postulat, et je le regrette profondément.

M. Pierre Conscience (EàG) : – La droite a vraiment bon dos dans ce débat. Tout au bout de l'hémicycle, nous avons une présentation du service public de l'accueil de jour présenté comme fonctionnant comme une entreprise, avec évidemment à la clé, derrière, la solution qui est proposée, qui est celle d'introduire le partenariat avec le privé et de faire émerger, développer le privé dans ce secteur-là. Or, précisément, un service public ne fonctionne pas comme une entreprise. Un service public, sa mission, c'est de répondre à un besoin, contrairement à une entreprise, qui a une mission de rentabilité. Et ça a quelques petits impacts sur les coûts qui sont reportés après sur les familles pour la prise en charge de leurs enfants.

Du côté du PLR, on se plaint des insuffisances de ce postulat. Nous-mêmes avons souligné par la parole de ma collègue Manon Zecca les insuffisances de ce postulat, et je la rejoins pleinement là-dessus. Mais on sait pertinemment que si c'était vous qui étiez à la Municipalité, chers collègues, les moyens supplémentaires pour ce service, ce n'est vraiment pas de votre bord qu'on pourrait les attendre. Et j'en veux pour preuve les votes qui sont les vôtres systématiquement au budget, puisque l'opportunité vous est donnée chaque année d'augmenter les moyens alloués à l'accueil de jour. Vous pourriez assortir le soutien aux amendements au budget que nous formulons chaque année à des postulats qui donneraient des directions et suggéreraient des manières de procéder, mais rien de tout ça, parce que la volonté politique, elle n'est en tout cas pas plus de votre côté que de celui de la Municipalité.

On aura même entendu ce soir que pour éviter à une famille de se retrouver contrainte d'aller toquer à la porte d'une crèche privée, il faudrait collaborer un peu plus avec le privé. Alors ça, il faudra m'expliquer comment. Madame Piron, vous voulez donner une bonne nouvelle à vos voisins et vos voisines, alors votez les augmentations budgétaires, car, à la fin, ce n'est qu'une affaire de moyens.

Vous l'avez compris, le fond de ce débat pour nous ici, c'est dans quelle mesure la Municipalité estime qu'il s'agit réellement d'une priorité, et donc qu'il faut y mettre les moyens supplémentaires. Et de ce point de vue, je rejoins ma collègue Manon Zecca, si nous ne pouvons que saluer toute amélioration en la matière, on reste encore loin de l'objectif 100% réel. Et c'est pour cette raison qu'à titre purement personnel, et parce que j'ai été convaincu par les arguments de notre collègue Kylani, moi aussi, symboliquement, je m'abstiendrai au vote de ce postulat.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – De mon point de vue, le développement de la politique d'accueil de jour de la Ville de Lausanne est un élément marquant de ce programme de législature. C'est une des actions phares aussi qu'on peut présenter vis-à-vis des communes lausannoises, vis-à-vis des autres villes de Suisse, avec une comparaison à la fois favorable par rapport à l'offre qui existe maintenant, et des objectifs qui sont aussi beaucoup plus ambitieux.

Et cette fierté, naturellement, je pense que c'est quelque chose que nous pouvons partager, parce que c'est aussi le fait d'une volonté qui a été largement exprimée par à peu près tous les groupes de ce Conseil communal, par le renvoi aussi à l'unanimité du postulat de Benoît Gaillard en son temps. C'est aussi parce que l'accueil de jour répond à la fois à une multitude d'enjeux politiques. C'est à la fois en permettant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, un élément indispensable de politique familiale. C'est un élément essentiel aussi d'une politique d'égalité qui évite que les tâches éducatives retombent sur les femmes. C'est aussi un élément de politique économique, parce qu'il y a des études qui sont largement fondées pour établir l'effet positif de l'accueil de jour sur l'économie.

Si M. Christe souhaite, par exemple, consulter l'étude BAK mandatée par la fondation Jacobs, il y a un certain nombre d'explications et une référence à la littérature en la matière pour expliquer que, d'une part, il y a le fait de permettre aux personnes, aux parents, de pouvoir maintenir ou reprendre une activité et, du coup, de pouvoir éviter des ruptures professionnelles ou des abandons. C'est

aussi une politique qui renforce les compétences des enfants et qui est aussi favorable pour leur parcours scolaire et qui, de ce point de vue là, a naturellement un impact économique favorable, qui est relevé.

Sur cet aspect de l'effet, naturellement, c'est une politique qui relève aussi de la politique de l'enfance, L'accueil dans les structures d'accueil de jour a une dimension de socialisation et de prévention dont bénéficient tous les enfants qui sont accueillis. C'est un des outils qui permet, et là aussi, il y a des études sur le sujet, de dire que c'est une politique qui permet de renforcer l'égalité des chances en donnant de meilleurs outils pour pouvoir entamer l'entrée à l'école et poursuivre le parcours scolaire.

Il y a donc, il me semble, une volonté qui mérite d'être soulignée, qui mérite d'être mise en valeur. Ce que ce préavis fait, ce n'est naturellement pas de livrer 568 places sur un plateau. Si c'était l'attente, ça me paraît peu réaliste, parce que c'est justement un enjeu qui est complexe. Ce qui est présenté, c'est au contraire une planification. Une planification, et là, il me semble qu'on peut utiliser une métaphore de la carte, qui nous permet d'une part de savoir où on est, d'autre part de savoir où on va et, troisièmement, d'avoir un chemin pour rejoindre les deux. De ce point de vue là, les éléments qui sont exprimés, c'est d'une part de dire où nous en sommes, soit avec 2641 places et 3504 enfants accueillis, d'avoir maintenant la majorité des enfants lausannois qui sont accueillis dans des structures d'accueil de jour au cours de leur parcours de 0 à 4 ans. C'est d'avoir créé à peu près 400 places 0-4 ans pendant la dernière législature et d'avoir de ce point de vue là une politique qui naturellement est exemplaire, mais qui, naturellement aussi, ne suffit pas pour couvrir l'ensemble des besoins.

Là, on arrive à la question de savoir où on va. L'étude Microgis permet d'avoir une modélisation sur un sujet qui est naturellement complexe. On a, de ce point de vue là, eu quelques précédents, avec notamment des études effectuées par la Fondation pour l'accueil de jour de l'enfance. C'est aussi sur ces bases-là qu'a travaillé Microgis, pour pouvoir définir quels sont les facteurs qui font que la demande augmente au fur et à mesure qu'on crée des places. Ce n'est pas simplement une logique qui fait que l'offre crée la demande, c'est plutôt, dans l'analyse qui est faite par Microgis, le fait qu'on voit aussi une augmentation de l'occupation professionnelle des parents, qui fait partie des souhaits des parents, et en premier lieu aussi des femmes de plus en plus, qui est le moteur de cette demande, à laquelle il est important de répondre. Un des autres facteurs, c'est le fait que toutes les solutions de garde informelles qui existent ont tendance à diminuer. C'est aussi parce qu'il y a, de ce point de vue là, une adhésion aux bénéfices qu'il y a à avoir un accueil de jour. La qualité est un des éléments essentiels pour que les parents soient prêts à y recourir. Le troisième facteur qui apporte une augmentation de la demande, c'est le facteur démographique, avec, à Lausanne, des perspectives d'augmentation qui sont aussi largement planifiées, largement identifiées. Sur la base de ces trois facteurs, de pouvoir identifier des enjeux de développement globaux.

Un des autres apports de l'étude Microgis est de pouvoir l'affiner au niveau des quartiers, de pouvoir la distinguer avec un outil qui nous permet d'avoir un suivi et qui nous permettra de pouvoir aussi ajuster les différents éléments. De ce point de vue, il faut signaler naturellement que si on parle de plan, de planification, il faut se rappeler que la carte n'est pas le territoire et que naturellement, la réalité évolue et qu'il faut aussi pouvoir adapter le plan et pouvoir le revoir régulièrement. Les travaux sont en cours pour pouvoir reprendre les chiffres qui sont avancés dans Microgis et voir si le modèle tient et, le cas échéant, comment l'ajuster.

Quand on parle de la planification, il y a d'une part de savoir où on en est, où on va, et puis l'enjeu de pouvoir dire quel est le chemin qui mène de l'un à l'autre. De ce point de vue, les facteurs qui sont aussi déterminants, c'est le fait d'avoir une volonté politique qui est largement réunie au niveau lausannois, tant au niveau du Conseil communal qu'au niveau de la Municipalité. C'est le fait d'avoir un engagement financier, et celui-ci a été affirmé par la Municipalité, et le Conseil communal peut le constater année après année par le biais du budget, celui qui a été annoncé vendredi, par les 8,5 millions supplémentaires sur la thématique de l'accueil de jour.

Il y a un autre enjeu, c'est celui des locaux, de pouvoir développer des locaux supplémentaires. De ce point de vue-là, il me semble que la politique constante qui avait été exprimée était de chercher des locaux en s'ouvrant largement aussi à des surfaces locatives, notamment parce que les structures d'accueil de jour ont une pertinence à s'insérer au rez-de-chaussée de bâtiments de plus grande ampleur. Cela répondra à l'une des questions de Mme Béard, c'est aussi le fait de dire que

la planification, elle se fait en recourant à des surfaces locatives. Le calendrier dépend aussi de maîtres d'œuvre qui ne sont pas uniquement ceux de la Ville. C'est clairement un enjeu. Les retards qui sont exprimés dans la planification de 2023 et qui ont pu être exprimés dans la réponse à la résolution de Mme Kylani s'expliquent essentiellement par des travaux qui faisaient que les livraisons de 2023 se font en 2024. Ce n'est pas une sortie de route par rapport à la planification, mais ce sont des décalages et un suivi qui mérite naturellement de continuer à être fait.

Le troisième enjeu qu'il y a en matière d'accueil de jour, c'est celui du personnel. C'est un domaine qui vit actuellement un enjeu de pénurie de personnel au niveau local, au niveau régional, voire au niveau suisse. Ce n'est naturellement pas uniquement à la Ville de Lausanne de répondre aux enjeux de relève professionnelle et de pouvoir former en suffisance les employés. Néanmoins, on a aussi un engagement la matière, d'une part en ayant, avec Equitas, revalorisé notamment les professions de l'éducation, et de ce point de vue là, d'avoir aussi pu, avec Logib, confirmer une politique d'égalité salariale homme-femme, en ayant des standards qui dépassent ceux de la convention collective qui ont été définis depuis lors, et puis en ayant une politique active de formation, de création de places d'apprentissage, de possibilité d'évolution et de formation du personnel, qui sont des engagements forts. De ce point de vue là, quand Mme Bérard dit qu'elle manque d'éléments, je regrette qu'elle n'ait apparemment pas pris connaissance ou pas saisi ce qui est donné comme chiffre dans le rapport-préavis, qui sont données aussi dans la résolution à Mme Kylani, puisque c'est vraiment en montrant une planification qu'on a voulu pouvoir expliciter au Conseil communal et rendre transparente que nous avons une liste avec une trentaine de projets de création de places différentes, en précisant les années d'ouverture, les différentes étapes, et où vous pourrez constater d'ailleurs que le chiffre de 568 places annoncées dans le préavis évolue, selon les dernières évaluations, à 596 places pour la législature. De ce point de vue là, il me semble que les outils, les engagements sont pris.

La planification est aussi donnée, avec naturellement des enjeux de pouvoir la réajuster aux différentes évolutions. Les derniers chiffres qu'on voit montrent qu'on reste dans la cible par rapport à l'enjeu de la liste d'attente, puisqu'en tout cas, la demande aussi pour des motifs de conciliation avec délais dépassés se résorbe. Ce sera encore plus le cas, naturellement, avec les développements qui sont appelés à prendre de l'ampleur au cours des prochaines années.

Dans les éléments qui sont en dehors de la planification qui est formulée ici, il y a la politique de la petite enfance, de dire effectivement aussi toute la politique qu'il y a en considérant que l'accueil de jour n'est pas la seule offre qui doit répondre à l'enjeu d'encouragement précoce des enfants et de préparation à la suite de leur parcours. Ça semblait prématuré de le formuler de ce point de vue là. C'est peut-être un des points sur lequel nous nous éloignons aussi des chiffres qui étaient exprimés par l'étude Microgis, qui était plus rigoureuse sur le plan statistique que sur la conception d'une politique de la petite enfance, et qui méritera naturellement aussi d'être précisée. Cela ne veut pas dire que l'enjeu n'est pas abordé, et que s'il n'y a pas de plan, ce n'est pas que la réalité de terrain n'est pas présente, avec aussi, naturellement, dans le dispositif lausannois, une quantité de places de socialisation, d'offres en matière de halte-jeu, d'espaces récréatifs et en matière d'accueil parents-enfants. Le préavis que vous avez aujourd'hui paraît aussi une étape qui est importante et qui montre le chemin à parcourir et qui fournit un certain nombre d'outils qui permettront de suivre, année après année, pour montrer que les engagements qui ont été annoncés sont tenus, avec naturellement sur le chemin des adaptations qui seront nécessaires, mais avec une avancée qui paraît réaliste et qui paraît cohérente.

Et puis, peut-être, derniers éléments, dans les éléments qui sont au-delà de la planification, signaler également qu'aujourd'hui, nous parlons de l'accueil préscolaire. Le rapport-préavis qui répond au postulat de Paolis, notamment, parle de l'accueil parascolaire. Il y a aussi tout un pan pour qualifier cet accueil parascolaire qui méritait d'être développé. Et puis, dans le trio qu'il y a en la matière, aussi le préavis 2021/11, qui répondait à un postulat Florence Germond en matière de développement de l'accueil qui est aujourd'hui celui des 7-8P, et qui permet aujourd'hui, en réunissant les éléments qu'on retrouve dans ces préavis, de retenir que l'annonce qui était faite dans le programme de législature de créer 1200 places durant la législature pour répondre aux besoins d'accueil de jour à Lausanne, maintenant, atteint plutôt 1300 places en pré et parascolaire pour les enfants de 0 à 12 ans.

M. Jean-Claude Seiler (PLR) : – Normalement, vu mon passé professionnel, je m'étais interdit de prendre la parole, mais il y a un élément qui est venu un peu perturber cette volonté, c'est dans le fond les propos de M. Gaillard.

Je rappelle juste pour mémoire, Municipalité de gauche, un Conseil municipal de gauche, avec mon soutien, avons proposé au Conseil communal la création de 700 places d'accueil en 2003, planifiées dans le temps, et nous avons tenu nos engagements. Je veux juste souligner qu'une planification a toujours été un questionnement de l'administration et de la Municipalité, et j'espère que malgré les difficultés qu'il y a aujourd'hui à créer des places et à trouver des locaux, on pourra tenir ces engagements de 560 ou 580 places. Je tenais juste à signaler ça à M. Gaillard.

Même si c'est assez rigolo, drôle, je considère que le postulat est insuffisant sur un certain nombre de domaines, je rejoins presque l'affirmation de l'extrême gauche, qui a dit qu'il s'agit maintenant de déposer peut-être un postulat qui comble les lacunes de ce rapport-préavis, car elles existent. Je me suis interdit donc de prendre la parole concernant le postulat lui-même, parce que j'ai été très impliqué longtemps, donc je m'arrête ici et je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Désolée de m'exprimer après le municipal. J'avais poussé sur le bouton assez rapidement, mais pas suffisamment. Je voudrais juste éclairer une chose concernant les crèches privées.

Si vous voulez vous enrichir, ce n'est pas en ouvrant une crèche privée que vous allez réussir à vraiment en faire une affaire extrêmement florissante, qui vous rendra très serein financièrement. Au contraire, je salue les citoyens et les citoyennes qui ont eu le courage de se dire « on va faire quelque chose dans notre quartier, on va ouvrir une crèche privée, parce qu'il y a un besoin ». C'est souvent des personnes qui elles-mêmes ont été dans le besoin et qui souhaitent finalement améliorer les choses. C'est un geste citoyen et non pas un vil, enfin je ne sais pas, quelque chose de « on va se faire du fric avec ça ». Non, et je vous invite vraiment à suivre et à vous-même ouvrir une crèche pour voir que ce n'est franchement pas quelque chose d'aussi rentable. Les parents payent le prix de revient et ne payent pas des sommes qui permettent aux gens qui ouvrent ces crèches de se faire des salaires de ministre. Alors voilà, donc je tenais à dire encore une fois que je salue les mesures privées qui ont été développées à Lausanne.

Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) : – Moi aussi je m'excuse d'intervenir après le municipal, mais il est vrai que ce débat me reporte en arrière d'une trentaine d'années, ce qui rajeunit d'un côté, mais désespère de l'autre. C'est-à-dire que ces incertitudes que j'entends surtout de la droite, mais voir aussi des Verts par rapport à une insatisfaction, avec le souhait d'avoir une réponse factuelle, rapide, tout ce que vous voulez, je peux les partager jusqu'à un certain point, mais entendre dire que la petite enfance, quand on en fait l'historique, c'est superflu, malheureusement pas, malheureusement pas, c'est le même débat qu'on avait pour l'école primaire pour la rendre obligatoire.

Ici, il ne s'agit pas de rendre obligatoire l'accès aux crèches-garderies, que ce soit par conciliation vie professionnelle et familiale ou par socialisation. Il s'agit de répondre à une demande qui est pressante de toute la population avec des enfants en bas âge pour pouvoir assortir de façon intelligente et pertinente pour l'enfant l'absence ou le partage des compétences entre professionnels qualifiés et parents de jeunes enfants. Autrement dit, je trouve un peu bizarre cette discussion qui se prolonge et où, finalement, je m'attendais à avoir une adhésion un peu plus large de ce Conseil au fait qu'on a quand même une programmation, même si elle a été accouchée, je dirais, un peu avec les forceps. Si on a eu quatre séances, ce n'est pas pour rien, ce n'est pas qu'on avait du temps à jeter par la fenêtre. L'accouchement était long et périlleux. On a demandé des précisions, mais maintenant, on a les éléments pour favoriser ce pas qui est tout à fait cohérent, y compris, comme le disait M. Seiler tout à l'heure cohérent avec ce qui a été fait par la Ville de Lausanne depuis 2003, voire avant, puisqu'on a eu une politique exemplaire.

Faire un pas en arrière maintenant, je le trouverais vraiment problématique. Donc je vous invite à accepter ce rapport-préavis, avec ses limites, qu'on a mises en évidence, et avec cet engagement que j'ai pu entendre que les choses se remettent en place de façon assez méthodique pour savoir sur quoi on peut compter pour l'avenir et pour le bien-être de nos enfants en âge préscolaire et de leur famille.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je n’avais pas répondu par rapport aux éléments de Mme Piron sur les garderies privées. C’est un élément que nous aurons naturellement l’occasion de débattre aussi, justement, en relation avec son postulat.

Les principaux facteurs limitatifs par rapport aux crèches privées, c’est notamment le fait que le financement cantonal de l’accueil de jour, qui représente quand même à peu près 20% du financement total de l’accueil de jour, est réservé à des structures sans but lucratif et que, de ce point de vue là, vouloir financer des structures privées, c’est potentiellement aussi se priver de cet apport cantonal et avoir un engagement communal qui est beaucoup plus complexe sur une offre qui a naturellement aussi beaucoup de créativité, parfois avec aussi moins de cohérence par rapport à la conception des différents enjeux de l’accueil de jour affirmée à Lausanne.

Ce n’est naturellement pas sans reconnaître que les acteurs privés en matière d’accueil de jour, pour un certain nombre des structures qui travaillent avec beaucoup d’engagement, beaucoup de conviction et peu de soutien pour réaliser les objectifs qu’ils souhaitent avoir. Si on cherche à parler de la créativité ou des possibilités d’initiatives qu’il y a malgré tout au sein des structures, il y a aussi des volontés de pouvoir avoir des solutions innovantes qui permettent des collaborations, des complémentarités, notamment entre les haltes-jeux, les structures, les crèches-garderies, les accueils en milieu familial, pour avoir d’une part une amélioration globale de la qualité, une mise en commun des enjeux, et puis de pouvoir avoir des offres qui s’articulent et qui permettent des réponses aux différents enjeux des familles.

La discussion est close.

Mme Manon Zecca (EàG), rapportrice : – La commission a accepté le rapport-préavis par six oui. Il y a eu quatre non et deux abstentions.

Le Conseil, par 48 oui, 17 non et 10 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Romane Benvenuti et crts : « Un toit pour touxtes, toute l'année »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

La discussion est ouverte.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Je remercie tout d’abord le Bureau d’avoir accepté le traitement prioritaire de cet objet. Cette demande de traitement prioritaire s’appuyait d’une part sur la volonté exprimée par la Municipalité en mai dernier de venir en novembre de cette année avec un rapport afin d’annoncer sa stratégie municipale pour l’hébergement d’urgence. Donc, afin d’éviter une certaine surcharge de l’administration à la rédaction d’un second rapport, ce traitement prioritaire faisait ce soir tout son sens. Et puis dans une actualité plus ou moins récente, cette demande se justifiait encore plus par la fermeture définitive du Répit, annoncée en mai dernier, qui crée un manque dans le dispositif d’accueil de nuit d’une centaine de places qu’il convient urgemment de combler à l’approche de l’hiver.

Pour revenir sur le fond du postulat et les demandes qui en découlent, il est tout d’abord bon de saluer la politique municipale de création de places en hébergement d’urgence ces dernières années. L’offre de places n’a en effet cessé d’augmenter pour passer de 59 places à l’année en 2019 à 129 aujourd’hui. Et puis, une augmentation des places en hiver dans ces structures a également été observée et peut vraiment être mentionnée.

Parallèlement, la Municipalité a pu développer ces dernières années des projets complémentaires au dispositif bas seuil strict, par exemple, le projet de Borde 47 peut être mentionné à ce sujet. La logique étant de pouvoir également sortir les gens du dispositif d’hébergement d’urgence à

proprement parler, en proposant pour ce cas précis une vingtaine de studios pouvant être occupés pour de longues durées, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et permettant également un accompagnement social pour les personnes en question. Donc ces différentes mesures sont à saluer et sont encourageantes.

Cependant, et malgré les efforts, le nombre de places dans ces structures reste insuffisant. Insuffisant d'une part durant la période hivernale, c'est une période durant laquelle la demande est la plus forte de toute l'année. C'est une période à laquelle ces structures sont rapidement surchargées et dépassées. Les chiffres qui sont avancés chaque année du manque de nombre de places peuvent varier, que ce soit de la part de ces structures ou de la ville, mais, quoi qu'il en soit, ce chiffre permet de pointer ce manque de places encore criant dans ces structures. Hormis le manque de places encore présent, une autre difficulté est pointée, et c'est celle de la logique saisonnière des structures. Donc logique saisonnière qui consiste à ouvrir une partie des places uniquement durant une période de l'année et donc aller fermer le reste, environ entre le mois de mai et de novembre. Cette logique laisse les personnes sans abri, sans aucune solution d'hébergement, une grande partie de l'année. Elle donne tout d'abord l'impression que dormir à la rue est plus acceptable en été qu'en hiver, alors que ce n'est pas le cas. Dormir à la rue, c'est une condition d'extrême précarité à laquelle personne ne devrait avoir à faire face. Cela a des conséquences graves sur la santé des personnes concernées et peut également provoquer un grand sentiment d'insécurité, particulièrement pour les personnes concernées. Donc c'est tout particulièrement important de pouvoir également sortir de cette logique saisonnière, car elle provoque également des difficultés de transition entre les différentes périodes de l'année.

Ça a été rappelé par la Municipalité durant la commission, il y a une réelle difficulté à créer ces places en hébergement d'urgence. Le travail qui est actuellement fait pour trouver ces places est fait dans une logique d'urgence, donc dans le cas de prêts de bâtiments, qui se fait dans des contrats qui peuvent durer un, deux, trois ans, mais ce travail doit être sans cesse renouvelé, c'est lourd et ça accentue cette nécessité de pouvoir pérenniser ces places. Car en plus de précariser les gens qui dorment à la rue, cette logique saisonnière précarise également les personnes qui travaillent dans ces milieux, qui n'offrent en fait aucune stabilité professionnelle durant toute l'année, s'il faut à chaque fois ne travailler que six mois et puis après devoir travailler les six autres mois autre part.

Donc ce postulat reprend deux principales demandes qui émanent du milieu, qui sont donc d'assurer le maintien du nombre de places dans le dispositif bas seuil à l'année et l'augmentation du nombre de places dans les hébergements d'urgence en période hivernale jusqu'à atteindre un nombre de places suffisant, afin de garantir un toit pour toutes et tous toute l'année.

Et puis, avant de conclure, je souhaiterais juste insister sur la nécessité d'avoir recours à une logique d'inconditionnalité dans le dispositif bas seuil, et donc les structures d'hébergement de manière générale. Cette logique d'inconditionnalité qui vise à offrir une prestation universelle, sans aucune contrainte, quelle qu'elle soit, aux personnes qui le souhaiteraient, car on sait qu'il existe de nombreux freins institutionnels, administratifs, financiers à avoir recours à certaines prestations sociales des personnes précarisées ou marginalisées. Donc beaucoup de personnes n'y ont pas recours, alors qu'elles auraient droit. Afin d'éviter ce phénomène, c'est tout particulièrement important de pouvoir un maximum diminuer ces freins administratifs et pouvoir offrir une prestation réellement sans condition de ressources aux personnes qui le souhaiteraient. Donc j'encourage la Municipalité à également inclure cette logique dans la rédaction de son rapport. Et puis du coup, je vous encourage à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Le président : – Je passe la parole à Mme Moeschler pour que vous puissiez avoir toutes les informations sur les démarches en cours avant d'ouvrir le débat.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci à Mme Benvenuti pour le dépôt de ce postulat. Je vous remercie aussi de l'occasion qui m'est donnée de vous donner des informations sur nos travaux pour le renforcement et l'adaptation du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville.

Pour rappel, il s'agit de pouvoir accueillir dans l'urgence des personnes qui n'ont pas droit ou n'ont pas la possibilité d'accéder à tous les autres dispositifs, que ce soit l'accueil en hôtel, que ce soit les près de 570 logements gérés par le dispositif d'aide sociale au logement, ou encore le Patio, qui a plus de 40 studios à Lausanne. Donc on parle bien ici des personnes les plus vulnérables, les plus précarisées, qui ont besoin d'une aide d'urgence pour passer la nuit. Donc il s'agit d'assurer une

mise à l'abri humanitaire temporaire, mais on veut accompagner effectivement ce dispositif de dispositifs qui permettent aux personnes de sortir de l'urgence, de pouvoir stabiliser leur situation, afin d'accéder au logement. C'est ce qu'on fait actuellement à Renens pour les personnes en emploi notamment.

Donc la Municipalité, on l'a déjà dit plusieurs fois et c'est dans notre programme de législature, a pour objectif de sortir de la logique saisonnière. Comme on l'a indiqué ce printemps, la Municipalité détaillera sa stratégie dans ce domaine dans un rapport-préavis qui est en cours de rédaction. On va le traiter prochainement au sein de la Municipalité. Notre objectif est effectivement de le déposer avant la fin de l'année au Conseil communal, afin qu'on puisse travailler ensemble, vous entendre aussi sur la vision de la Municipalité.

Ce rapport-préavis sur lequel on travaille, il se nourrit de la table ronde qu'on a organisée le 14 septembre 2022, qui réunissait l'ensemble de nos partenaires associatifs et institutionnels et aussi des collectifs. Il se nourrit d'un atelier qui a réuni une trentaine de représentants et représentantes d'associations et d'institutions partenaires au mois de juin, mais aussi des groupes thématiques qui ont réuni des experts et expertes et partenaires de terrain. Et puis, on a également mené des entretiens avec des bénéficiaires eux-mêmes et elles-mêmes pour avoir une vision la plus large possible. La stratégie sur laquelle on travaille se développera à moyen et à long terme sur trois axes : l'annualisation de places d'hébergement d'urgence, le développement d'hébergement de transition destinée à accueillir les personnes à besoins spécifiques, telles que les personnes souffrant d'addiction, les personnes en emploi, je le disais avant sur le modèle de Renens, les femmes, les familles, ainsi que les personnes les plus vulnérables, dont les seniors ; et puis, le troisième axe, qui est le renforcement de la prise en charge des personnes sans-abri en journée, avec un accompagnement social.

Il y a la stratégie sur le moyen et long terme qu'on présentera dans ce rapport-préavis, et il y a le court terme, ça a été évoqué aussi, soit cet hiver. On travaille d'arrache-pied afin de trouver une solution alternative à la fermeture définitive du Répit, qui a été annoncé par la Fondation mère Sophia le 25 avril dernier. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. A l'entrée de l'hiver, le dispositif lausannois d'hébergement d'urgence comptera 290 places au total. Sur ces 290 places au total, on aura 225 places à l'année et 65 places jusqu'à fin mars. Ces places seront et sont dans des structures accueillant au maximum 50 personnes en un même lieu ; c'est ce qu'on voulait aussi, on avait dit c'est fini d'accueillir autant de monde au même endroit. Elles vont se répartir comme suit : on a les 98 places qui sont dans les hébergements d'urgence existants à l'étape Saint-Martin, gérées par la Ville, à la Marmotte par l'Armée du Salut, et au Sleep In, géré par l'association Sleep In. Les 35 places pour les personnes à besoins spécifiques à Renens. Et puis, ce qui est nouveau, c'est qu'on aura 50 places qui vont ouvrir en décembre à l'abri de la Vallée de la Jeunesse, qui seront réservées aux hommes seuls, je reviendrai après sur la question des abris. Ce qui est nouveau aussi, c'est 42 places qui devraient ouvrir dans un immeuble au centre-ville. On a ce matin même formellement manifesté notre intérêt de bénéficier de ce bâtiment auprès de son propriétaire, donc on attend la réponse. Si cette solution ne devait pas se concrétiser, on a encore une autre alternative et, si jamais, ça sera malheureusement quand même, l'abri à la Rouvraie.

Donc ces 92 nouvelles places qui sont prévues pour cet hiver, dès cet hiver et pour toute l'année, seront intégrées dans le dispositif qui est géré par le Bureau des réservations, avec du personnel géré par la Ville. Au total, on aura 225 places annualisées, auxquelles s'ajoutent les 65 places de la Borde. Ce que je disais avant, c'est qu'effectivement, ce bâtiment de la Borde, on l'a déjà dit plusieurs fois, c'est un immeuble qui nous a été mis à disposition seulement jusqu'à mars 2024. Pour le moment, c'est ce qu'on a, et c'est ce que vous mentionniez, madame Benvenuti. On doit faire avec les immeubles qu'on trouve et donc on a ces 65 places jusqu'à fin mars.

Comme le demandent ces chiffres, le nombre de lits à disposition cet hiver et 2024, on continue chaque année d'augmenter le nombre de places disponibles sur toute l'année pour quitter petit à petit cette logique saisonnière. Le printemps dernier déjà, on avait pu atténuer la cassure saisonnière de moitié par rapport à l'année précédente. Et puis en 2024, on fera un pas supplémentaire en diminuant de deux tiers la cassure saisonnière, soit le nombre de places qui fermeront après l'hiver. Donc on aura 65 places qui vont fermer sur 290 au printemps prochain, alors que, ce printemps, on avait 160 places sur 270 qui fermaient. Ce n'est toujours pas annualisé, mais on avance.

La stratégie que nous vous présentons dans ce rapport-préavis intégrera les prochains pas pour sortir complètement de cette logique saisonnière, mais aussi pour ces hébergements de transition et les autres aides à apporter. Donc, ce qu'on veut, vous l'imaginez bien, par rapport aux abris, c'est que l'utilisation des abris soit le plus courte possible pour qu'on puisse rapidement trouver des places dans des immeubles afin de couvrir des accueils hors sol pour les hébergements d'urgence. Nos services poursuivent aujourd'hui, avec nos partenaires, d'intenses efforts dans ce but. Voilà, c'est ce que je peux vous dire aujourd'hui. En tout cas, la Municipalité se réjouit de pouvoir débattre et que votre Conseil puisse prendre position prochainement sur une vision et une stratégie pour les hébergements d'urgence et de transition à Lausanne.

M. Pierre Conscience (EàG) : – C'est un peu compliqué de prendre tous ces chiffres à la volée comme ça, mais on va s'y atteler quand même.

Ensemble à Gauche salue ce postulat comme cosignataire et remercie son autrice et demande à la Municipalité de satisfaire toutes ses attentes dans les délais les plus brefs, c'est-à-dire pour cet hiver encore. Et nous le demandons pour cause, puisque notre groupe est à l'origine de multiples postulats, interpellations et propositions de relèvement budgétaire pour que la Ville de Lausanne assure un toit et une nuit à l'abri pour toutes celles et tous ceux qui en forment le besoin, indépendamment de tout critère de citoyenneté, de résidence, de statut, de genre ou de quelque autre critère que ce soit.

Ces revendications ne sont pas nouvelles, simplement car le problème n'est pas nouveau. La crise d'hébergement d'urgence à Lausanne est devenue structurelle depuis de nombreuses années, puisque chaque année, des dizaines, voire des centaines de personnes se trouvent contraintes de dormir à la rue un soir ou un autre. Et la Municipalité serait bien avertie de considérer que ce chiffre ne pourra qu'aller croissant si des investissements considérables ne sont pas réalisés, puisque la précarité, elle, augmente de jour en jour, et le nombre de situations de personnes qui se trouvent dans la détresse la plus extrême augmente également.

Malheureusement, les réponses municipales dans le rapport de commission ne présagent pas d'un tel sursaut, qui serait pourtant nécessaire. Et les chiffres annoncés ce soir, bien que toute place supplémentaire ait toujours la bienvenue, ne présagent pas non plus de la fin de cette crise. Certes, des places supplémentaires seront créées. Les dispositifs qui visent notamment la réinsertion progressive des personnes sont à saluer aussi. Mais globalement, le problème reste le même, puisque des places continuent de manquer et dans des proportions similaires d'année en année. Je ne peux évidemment pas présager de ce qui se passera cet hiver et du niveau d'insuffisance qui persistera dans cet accueil bas seuil. La Municipalité, en tous les cas, risque de ne faire que maintenir jusqu'à ce jour un statu quo, et dans l'année qui vient, en n'ouvrant pas suffisamment de places d'accueil supplémentaires.

Le débat sur les chiffres de personnes qui se retrouvent refusées me paraît inutile, voire indécent. Le problème n'est pas de savoir combien de personnes se trouvent contraintes de dormir dehors, le problème est de constater qu'il y en a toujours tout court. Voilà dix ans qu'il ne s'est jamais passé un automne sans que cette question ne revienne sur la table et bien souvent, heureusement, que le groupe Ensemble à Gauche ainsi que Les Verts et Les Vertes ont été là pour le souligner. On nous a dès lors tout opposé depuis dix ans, sinon la réponse sincère qui consisterait à plaider l'insuffisante volonté politique. En effet, on nous a opposé la difficulté de trouver des locaux, de même que pour l'objet dont nous avons précédemment discuté ce soir d'ailleurs. Ce qui était parfaitement entendable durant deux, trois, peut-être quatre ans en étant large, mais sur un temps aussi long, et face à une Municipalité qui est dans la continuité politique, cet argument n'en est plus un. Il ne fait plus que révéler précisément cette absence de volonté, ou à tout le moins cette insuffisance de volonté en matière de solidarité avec les plus démunis.

On nous a également rétorqué lorsque nous demandions à augmenter les moyens financiers alloués à l'accueil d'urgence, et peut-être qu'on nous le rétorquera le mois prochain, que d'agir sur le budget n'était pas le lieu, pas adapté aux enjeux. Et pourtant, il semble plus important pour la Municipalité de budgéter des postes d'agents de police, pour plusieurs centaines de milliers de francs, postes dont on sait pourtant qu'une large partie d'entre eux ne seront pas pourvus dans l'année qui vient. On budgète cet argent, mais on refuse d'allouer des moyens effectifs concrets supplémentaires aux personnes qui se retrouvent dans la misère la plus extrême.

Dans ses réponses aux questions posées par la commission, la Municipalité nous invite à nous armer de patience pour des changements plus structurels. Mais cela fait dix ans que nous sommes patients et patientes. Bien sûr, les défis que pose l'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence sont conséquents et de nature diverse, nous ne nions pas. Il faut trouver des locaux ou les terrains, qu'à échéant construire – pourquoi pas envisager cela comme option ? Il faut agir en concertation avec les actrices du bas seuil de Lausanne, déployer une politique de service public en bonne intelligence avec les personnes concernées, ainsi qu'avec les populations des quartiers dans lesquels se déploieraient ces nouveaux espaces. Il faut éventuellement engager du personnel supplémentaire. Mais on parle ici de problèmes techniques, logistiques qui, comme je le disais à l'instant, sont recevables dans des délais limités, mais deviennent des problèmes politiques dès lors qu'ils ne sont pas résolus après dix ans que l'alerte est sonnée. Et le problème politique réside principalement dans le fait que la Municipalité ne considère pas cet accueil d'urgence dans les budgets et dans les faits comme aussi prioritaire que, par exemple, sa politique de l'enfance, elle-même pourtant comme nous venons de le voir aussi incapable d'atteindre pour l'heure l'accueil universel et la satisfaction de tous les besoins, ou encore, pour prendre un autre exemple, que sa politique de sécurité.

L'hébergement d'urgence se trouve ainsi soumis aux mécanismes de restriction de dépenses auxquels est astreint l'essentiel des services publics communaux, sauf que là, nous parlons de situations de détresse extrême. Et au-delà de nous, élus de ce Conseil, la patience est une vertu que n'ont malheureusement pas les personnes à la rue. Pour conclure, je me demande que faudra-t-il faire. Combien de temps faudra-t-il encore patienter pour que plus aucune personne ne soit contrainte de dormir dehors dans une ville aussi riche, aussi grande que Lausanne, et pourtant munie d'une Municipalité qui se targue de défendre les plus démunis ? Je le demande à la Municipalité, mais finalement la réponse que j'ai eue ce soir ne m'est vraiment pas satisfaisante, parce que, certes, il y a des augmentations, mais au vu du nombre de personnes qui ont été refusées parfois certains soirs l'année passée et au vu des risques de croissance de la précarité à Lausanne, peut-être que pour cet hiver la solution sera un peu plus satisfaisante que l'hiver dernier, mais les places qui resteront ouvertes à l'année pour l'heure ne répondront, à mon humble avis, pas au besoin. Donc quel va être son plan pour qu'enfin toute personne se retrouve avec une solution pour dormir dehors ?

Peut-être faudra-t-il qu'à l'image de l'objet précédemment traité, un postulat objectif 100% soit déposé par un éminent membre de la majorité pour qu'enfin les choses bougent, mais j'ai peur que ce ne soit malheureusement pas le cas, parce qu'à l'inverse de l'accueil de jour, on parle ici de populations qui sont très mal armées pour se défendre, qui n'ont pas les mêmes outils et les mêmes réseaux et les mêmes relais pour faire remonter leurs propres revendications, leurs besoins, leurs détresses, leur gêne parfois aussi, qui est la leur. Et donc, au fond, il n'y a évidemment pas la même pression politique, la même pression électorale à soutenir ces personnes, et pourtant, ce sont celles qui en ont le plus besoin. Et moi, tout en vous réinvitant une dernière fois à soutenir ce postulat et à continuer la bataille pour obtenir un réel objectif, plus personne à la rue, plus personne dans la misère, plus personne dans la gêne, je continue de m'étonner que cette Municipalité ne soit pas capable, après tant d'années de majorité, d'avoir satisfait ce besoin.

M. Valentin Christe (UDC) : – Après l'accueil de jour des enfants tout à l'heure, l'accueil de nuit des adultes, si j'ose le dire ainsi. C'est une problématique épineuse à Lausanne depuis longtemps, elle aussi.

On a entendu les annonces municipales, 225 créations de places à l'année. On a entendu, et c'est à saluer que ces places soient réparties dans la mesure du possible dans des structures comportant au maximum 50 lits, ce qu'on peut saluer, afin d'éviter des problèmes d'insalubrité et de potentielles frictions qui sont malgré tout évidentes et qui ont été relatées au fil des années.

La postulante et les autres intervenants l'ont rappelé, depuis des années, on ne cesse de créer des places supplémentaires à Lausanne et, depuis des années également, la pénurie demeure. En d'autres termes, la demande s'obstine à excéder l'offre quoi qu'on fasse. Plusieurs explications pourraient être tentées. On pourrait craindre par exemple une augmentation de la précarité. On pourrait également, mais ce n'est peut-être curieusement pas l'option qui va être retenue par la postulante, suspecter un appel d'air créé par l'offre proposée. C'est d'ailleurs la logique qui prévalait dans une certaine mesure dans le débat tout à l'heure sur l'accueil de jour, puisque la Municipalité espérait qu'une offre plus fournie en matière d'accueil de jour de la petite enfance permette à des parents qui n'envisageaient pas d'y recourir de le faire. Alors je m'étonne un peu que dans un certain cas on poursuive une certaine logique et que dans l'autre on s'en éloigne.

Quoi qu'il en soit, au-delà de la question de l'urgence, la municipale l'a dit, se pose nécessairement la question de l'insertion sociale à long terme des personnes concernées, puisqu'elle parlait de sortir de la logique saisonnière. Et à ce stade du raisonnement, on ne peut évidemment pas faire l'économie de la question délicate elle aussi du statut de séjour des personnes concernées, puisque qui dit séjour illégal en Suisse dit évidemment difficulté bien compréhensible à s'insérer sur le marché du travail.

La postulante appelle de ses vœux que les prestations fournies se fassent de manière inconditionnelle, c'est-à-dire sans aucun critère. Notre groupe, ça ne surprendra personne, ne saurait évidemment adhérer à ce principe, puisque son application entraînerait inmanquablement un appel d'air conséquent à destination de quiconque est à la recherche d'un toit, que ce soit dans les cantons voisins ou plus loin d'ailleurs. Dans ces circonstances, il paraît évidemment indispensable de définir des critères qui permettront de conditionner l'accès à l'hébergement d'urgence. Je rassure ici tout de suite, M. Conscience, il ne s'agit pas ici de définir des critères basés sur le genre ou l'orientation sexuelle, histoire d'éviter quelques caricatures un peu stériles. Il s'agit par contre peut-être de réfléchir à des critères tels que la légalité du séjour en Suisse ou, a minima, et c'est une grosse concession pour moi que de le dire, une certaine durée de présence ininterrompue sur notre territoire. Et même ça, manifestement, j'ai quelques doutes quant au fait que vous entriez en matière. Il se trouve que l'orientation du postulat est diamétralement opposée à ces principes. C'est donc pour toute logique que le groupe UDC va en refuser la prise en considération.

Je suis tout de même assez amusé par la critique que M. Conscience a formulée tout à l'heure à l'encontre de la Municipalité et de la majorité, puisqu'en substance, il nous explique qu'il reproche de créer des postes au budget pour engager des agents de police, au motif que de toute façon on ne pourra pas les engager l'année suivante. Mais que dire alors de l'amendement d'Ensemble à Gauche, qui est déposé année après année et qui demande d'augmenter de 10% le budget des crèches et garderies, alors même que ses propres collègues de gauche, essentiellement du Parti socialiste, viennent lui expliquer que cet amendement est inopérant, dès lors qu'il ne suffit pas de créer des lignes au budget pour engager du personnel droit derrière. Donc je m'amuse un tout petit peu du grand écart qui est opéré ce soir par le camarade Conscience, et je me réjouis peut-être de la suite de ce débat.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Je tiens tout d'abord à remercier la postulante, qui aborde un sujet important par le biais d'un postulat qui fait sens compte tenu des éléments déjà mentionnés et de la problématique qui se fait toujours plus présente. Ce sont évidemment pour les raisons déjà mentionnées par elles-mêmes que le groupe socialiste soutiendra son renvoi à la Municipalité.

Cependant, je souhaiterais tout de même rebondir par rapport aux propos qui ont été tenus par M. Conscience. Vous parlez d'une absence de volonté, mais c'est pourtant tout le contraire. Et d'ailleurs, je trouve que les propos que vous avez tenus relèvent presque de l'irrespect par rapport aux personnes qui s'engagent quotidiennement pour renforcer ce dispositif. Mme la municipale a abondamment exposé les éléments qui sont en cours pour répondre justement à ces situations-là, faire face aussi à des problématiques qui ne sont pas uniques, avec de nombreux facteurs qui sont, eux aussi, multiples. Et je trouve que l'attitude que vous adoptez par rapport à ces éléments-là relève franchement d'irrespect. Parce que, comme cela a déjà été relevé, non seulement la Ville de Lausanne s'engage pour renforcer le dispositif et adopter une approche conséquente suite à ces situations, mais en plus elle tient à le faire avec la collaboration des associations partenaires, des populations concernées et des acteurs et actrices qui le souhaitent. Donc on voit bien que la Ville ne fonce pas tête baissée dans une direction, mais, au contraire, va rapidement avec les moyens adéquats, étant donné que les éléments mentionnés par la municipale renforcent cette idée de moyens importants qui sont alloués à cette tâche-là. D'ailleurs, les montants qui sont demandés lors de l'élaboration du budget sont en constante augmentation depuis ces années. On a déjà eu l'occasion d'en discuter l'année dernière et je n'en doute pas qu'on aura aussi l'occasion d'en discuter dans quelques mois.

Vous parlez d'absence de volonté politique, et vous avez bien raison, mais ce n'est pas la Ville de Lausanne qu'il faut blâmer pour ça, il faut blâmer aussi les autres responsables qui ont une responsabilité tout aussi grande, si ce n'est plus importante. Et je nomme là évidemment le Canton, les autres villes qui font face à ces situations. Donc au lieu de critiquer l'action de la Ville de Lausanne, qui est tout de même remarquable dans le domaine, vous pourriez aussi vous occuper, par le biais de vos élus au Grand Conseil, de l'inaction du canton à ce sujet.

D'ailleurs la situation est aussi à prendre dans une globalité plus que dans le simple fait des hébergements d'urgence, parce que, Mme la municipale a eu l'occasion déjà de l'aborder, souvent les problématiques rencontrées dans les hébergements d'urgence relèvent en fait d'une plus grande mesure sur l'accès au logement. C'est d'ailleurs pour cela que le groupe socialiste a déposé un postulat qui demande justement à faire un état des lieux de l'accès au logement, car il s'avère que les situations sont très différentes d'une personne à l'autre pour les personnes qui se trouvent dans ces hébergements d'urgence. Pour toutes ces raisons, on voit que l'action municipale en la matière est conséquente et est de bon augure pour l'avenir. Donc je le répète, le groupe socialiste soutiendra évidemment le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses, qui ont rappelé, finalement, les différentes structures qui sont mises à la disposition des personnes qui sont dans le besoin et les différentes règles aussi qui sont applicables aux différentes populations qui recourent aux différentes aides qui sont mises en place.

Il y a d'une part, et ça nous l'a été rappelé également en commission, vous me corrigerez si ce n'est pas complètement correct, il y a le département d'aide sociale au logement, qui intervient pour les cas de nécessité de relogement quand ça concerne des personnes qui ont soit un permis de séjour, soit qui sont déjà à l'aide sociale, ou qui ont été expulsées de leur domicile, par exemple, suite à une séparation. Puis, il y a toute une autre catégorie, qui sont les personnes qui sont sans permis de séjour. Ces personnes-là ne sont pas éligibles pour ce dispositif, et donc elles sont orientées vers le dispositif d'urgence.

Compte tenu de cette population, et au fond, c'est ce qu'on doit traiter ce soir, la question qui nous était soumise par le postulat était quelles sont les possibilités à offrir aux personnes en termes de logement d'urgence. Le PLR estime qu'on doit rester cohérent avec ce qu'on entend par dispositif d'urgence. Il est destiné à des personnes qui sont de transit. On nous a indiqué durant la commission que 70% des personnes qui étaient en transit ne restaient pas plus d'un mois dans le dispositif. Aujourd'hui, vouloir pérenniser un dispositif d'urgence revient finalement à changer complètement l'approche que l'on souhaite pour le dispositif d'urgence. Il conviendrait, dans ce cas-là, plutôt à augmenter l'accueil de personnes en difficulté pour leur permettre ensuite de pouvoir rester sur le territoire. On sait aujourd'hui que le dispositif d'urgence ne permettra pas à ces personnes-là de rester sur le territoire communal. Ces personnes-là seront appelées, à un moment donné ou à un autre, à devoir quitter le territoire.

Je pense que c'est un mauvais signal, finalement, qu'on pourrait donner à ces personnes de leur laisser entendre qu'ils auraient une chance de pouvoir rester, de pouvoir s'intégrer socialement dans la commune, de pouvoir exercer un travail. Ce sont aujourd'hui des personnes qui, on peut peut-être le regretter, dans les faits, n'ont pas la possibilité de pouvoir rester. C'est pour cette raison-là et pour éviter finalement une augmentation de la population en transit, et ça a été rappelé par mon collègue Valentin Christe, que le PLR va refuser le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – J'aimerais orienter la discussion un peu sous un autre angle. En tant qu'habitante du quartier du Vallon, un quartier qui a toujours fait preuve de sa solidarité envers les plus précarisés, la fermeture du Répit a généré une grande inquiétude au sein des habitants. En effet, dans notre quartier, dès qu'il y a un déficit dans l'hébergement d'urgence, ça se ressent très concrètement dans la rue, avec des personnes qui viennent dormir dans tous les recoins du quartier. Ça engendre tous les problèmes qu'on connaît, et surtout ça diminue un peu peut-être cette vocation dans tout le quartier à jouer cette solidarité avec l'accueil de la Marmotte, avec le Passage, avec l'Armée du salut. Donc également par solidarité avec les habitants du quartier du Vallon, il nous semble très important de résoudre cette question et d'accueillir au maximum du possible et, dans ce sens-là, de soutenir le postulat et la réponse du préavis, pour que ce ne soient pas des quartiers comme celui du Vallon qui doivent finalement assumer les conséquences d'un déficit dans l'accueil de ces personnes-là.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Je voulais juste dire que j'approuve totalement les propos des conseillers communaux de droite. Je relève que le dispositif est gratuit depuis 2020. Alors, gratuit, il n'y a pas grand-chose de gratuit ici, à Lausanne.

Je voulais quand même relever qu'on a eu l'année dernière 180 000 personnes de plus en Suisse, que beaucoup de ces personnes sont déjà aidées pour absolument tous les domaines de leur vie, et on ne compte pas les mineurs non accompagnés dans la nature, on ne compte pas non plus les

gens qui viennent illégalement. Donc, je veux dire, ça me paraît totalement surréaliste de faire une pareille proposition, en ce moment surtout. Ce sera sans fin, votre histoire. Il n'y aura jamais assez de place. Rien n'est gratuit, on le voit pour absolument tous les domaines de nos vies. Il faudrait un petit peu cesser de faire ce genre de proposition.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Non, rien n'est gratuit. Et la solidarité humaine, ça coûte de l'argent, et parfois, ça coûte même cher, madame Lavanchy. Et ça, il faudrait peut-être que vous le reteniez une fois.

Oser faire le parallèle et d'évoquer la migration qui frappe les personnes qui sont contraintes de la vivre et de les présenter comme des profiteurs, alors même qu'on parle de gens qui n'ont pas un toit chez eux ! Donc, bien sûr, à chaque fois, quand vous faites ce type de sorties, on les supporte difficilement, on essaye d'en rire un petit peu, d'en minimiser l'importance, mais il y a des fois où ça va un peu trop loin. Et, monsieur le président, je me permets de vous dire que certaines de ces outrances, parfois, selon moi, à mon humble avis, pourraient mériter une réaction de votre part.

Le dispositif bas seuil, comme son nom l'indique, vise précisément à baisser le seuil d'accessibilité aux prestations les plus élémentaires qu'on doit à tout être humain qu'on croise sur son chemin. Et la société lausannoise, la société vaudoise, se doit ou se devrait d'honorer ce devoir et donc de ne pas conditionner cette prestation. Mais bon, ce n'est pas le fond de ce débat et, bien heureusement, on n'est pas face à une majorité qui proposerait de telles ignominies.

Je passe juste encore par la bande l'argument quand même, cher collègue Christe, la différence entre la police et l'accueil de jour, c'est que dans le domaine de l'accueil de jour, si on veut engager plus de personnel, du personnel à disposition, on en trouve. Actuellement, si on veut engager plus de policiers à Lausanne, c'est ce qu'on se propose de faire, ce que la Municipalité se propose de faire chaque année, eh bien, elle n'en trouve pas et vous ne feriez certainement pas mieux à sa place.

Enfin, j'aimerais quand même vous dire, collègues de Vargas, que je trouve particulièrement malhonnête que vous invoquiez à votre compte la position des salariés de ces domaines pour dire que nous leur manquerions de respect en demandant à ce que des moyens supplémentaires soient alloués pour qu'ils puissent mieux faire leur travail. Ce que nous, nous proposons, d'année en année, dans des formes qui peut-être ne vous satisfont pas, c'est justement de permettre à ces personnes qui, si elles n'étaient pas souvent la bouche un peu muselée par les subventions dont elles ont fortement besoin, qu'ils les retiennent parfois, d'exprimer avec toute la colère qu'est la leur, et je le sais pour en avoir plusieurs fois parlé avec eux dans plusieurs des structures qui s'occupent de l'accueil bas seuil à Lausanne, qu'elles sont en colère, qu'elles protestent contre l'insuffisance des moyens qui leur sont alloués pour accomplir leur mission de service public, leur mission d'humanité la plus élémentaire, et qu'ils sont non seulement en colère, mais déchirés de se retrouver parfois à refuser plusieurs personnes dans la même structure sur un soir. Donc dire que finalement ce serait manquer de respect que d'être en colère contre ces insuffisances, que ce serait de manquer de respect aux salariés de ces structures, je vous trouve particulièrement malhonnête de tourner votre argumentation de cette façon.

Quant à l'augmentation des moyens, nous l'avons souligné, et d'ailleurs nous n'avons pas parlé d'absence de volonté politique, vu que, visiblement, la nuance n'est pas une qualité qui est la vôtre ce soir, mais d'insuffisance de volonté politique. Nous avons souligné et j'ai souligné tout à l'heure qu'il y a des moyens supplémentaires chaque année, mais le problème, c'est que ces moyens ne font que suivre la courbe de l'évolution des besoins. Et il va falloir à un moment, cher collègue de Vargas, que ces moyens aillent plus vite que l'évolution de la courbe des besoins. Tant que ce n'est pas le cas, nous serons face aux mêmes problèmes et aux mêmes détresses. Pour moi, elles me sont insupportables et souffrez que ça génère la colère qui s'exprime dans les deux interventions que j'ai faites ce soir.

La discussion est close.

Le Conseil, par 52 oui, 19 non et 6 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 19 h 55.

TEXTE PROVISOIRE

Deuxième partie

Membres absents excusés : Karine Beausire Ballif ; Isabelle Bonillo ; Carolina Carvalho ; Sima Dakkus ; Alice de Benoît ; Olivia Fahmy ; Alice Girardet ; Nicolas Hurni ; Gaëlle Kovaliv ; Léonie Kovaliv ; Sevgi Koyucu ; Jean-Luc Masson ; Prisca Morand ; Fabrice Moscheni ; Johan Pain ; Roland Philippoz ; Karine Roch ; Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Virginie Cavalli ; Özlem Dursun ; Elouan Indermühle ; Paulraj Kanthia ; Mathilde Maillard ; Antoine Piguet

Membres présents	76
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 20 h 25, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Jean-Pascal Gendre et crts : « Faciliter la réalisation d'analyses des parcelles privées potentiellement polluées aux dioxines notamment par la prise en charge des frais de ces analyses »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Vraisemblablement, la pollution à la dioxine qui nous occupe aujourd'hui à Lausanne trouve son origine dans les activités de l'ancienne usine du Vallon. Celle-ci fonctionna, historiquement, de 1958 à janvier 2006, date de la mise en œuvre de Tridel. Du haut de son histoire, cette usine a été constamment mise au goût du jour. Ainsi, en 1967, elle fut équipée d'électrofiltres pour traiter les fumées. En 1982, je crois, on y installa un système de lavage de fumées. Mais en 2000, un constat interne de la Ville de Lausanne rappelle que l'usine ne respectait à l'époque déjà pas les limites de concentration des poussières émises et fixées par l'ordonnance OPER de 1992. Et pourtant, on continue ainsi encore six ans, évidemment, Tridel ayant pris pas mal de retard. On peut également rappeler, et c'est très important, qu'à partir de 1982, l'usine n'accepte plus que quatre communes autres communes que la Ville de Lausanne comme « client », puis trois dès 1985.

Lausanne assume donc vraisemblablement la très grande majorité des déchets et également la gestion de l'usine. Sa responsabilité, donc a priori pas des moindres, voire prépondérante dans la pollution qui nous occupe aujourd'hui. Tout ceci, évidemment, sera certainement l'objet d'immenses et longs dossiers juridiques. Mais, enfin, il faut quand même rappeler que, vraisemblablement, les trois autres communes, voire les quatre autres communes, n'étaient pas des partenaires, mais des clients auxquels l'usine facturait ses prestations. Certes, ces communes devront vraisemblablement, au titre de pollueurs-payeurs, si c'est bien dans ce sens qu'on va, assumer une partie des responsabilités, mais, encore une fois, la plus grande partie de cette responsabilité risque bien d'atterrir sur la table de notre Municipalité. Et ceci aussi très vraisemblablement à l'issue d'une longue bataille juridique, ou en tout cas de longs échanges.

Alors, moi, je ne sais pas si la position de la Ville de Lausanne est dictée par, disons, une certaine aversion vers les propriétaires fonciers, ou si c'est simplement qu'elle a un peu peur qu'une

participation de sa part aux études et aux analyses qui devraient être sur les parcelles privées puisse être considérée comme un aveu de responsabilité. En tout état de cause, il me semble que, moralement en tout cas, par rapport à ses concitoyens, par rapport aux propriétaires fonciers, la ville se doit d'agir avec une responsabilité qui, vraisemblablement, est la sienne. Je crois que, dans l'opinion publique en tout cas, l'image ou l'idée que la pollution vient de l'usine du Vallon et que son traitement doit être porté par la Ville de Lausanne sont relativement claires.

Je comprends un peu. Aujourd'hui, la Ville de Lausanne a agi de manière assez professionnelle en ce qui concerne ses propres terrains, le domaine public, puisqu'elle a procédé à de nombreuses analyses, elle a procédé à de nombreuses informations auprès du public. Je crois qu'on ne peut pas dire que la Ville n'a pas fait son travail sur le domaine public ou, disons, au regard de la population qui utilise, par exemple, les places de jeu. Mais je trouve que la position de la Ville par rapport aux propriétaires privés n'est tout simplement pas correcte, en tout cas elle devrait faire preuve de plus de responsabilité.

Je n'ose pas imaginer ce qu'il serait aujourd'hui à ce Conseil communal si cette pollution, s'il s'était avéré que cette pollution était due à un acteur industriel, à une grande multinationale qui, par ses activités, aurait créé cette pollution. Je crois, chers collègues, qu'on serait tous là, aujourd'hui, en train de réclamer à haute voix des mesures, des mesures concrètes, des analyses, afin de sortir rapidement de cette problématique de santé publique. On serait là en train de nous agiter, voire de demander des mesures d'assainissement, ou encore des dédommagements. Et là, parce que finalement ça concerne notre Ville, on est là, on dégage en corner, il n'y a rien à voir. Propriétaires privés, c'est clair, on a pollué chez vous, mais enfin, débrouillez-vous. Je crois que c'est un discours que, moralement, on ne peut pas tenir. On doit agir avec responsabilité.

Certainement qu'il y aura des mesures d'assainissement, ou pas, ça dépendra de l'évolution de la législation, de la position du Canton, de la position de la Confédération. S'il s'avérait à la fin que c'est à d'autres de payer, eh bien, ma foi, la Ville de Lausanne irait rechercher les montants qu'elle aurait pré investis. Voilà, c'est par souci d'équité, mais aussi par souci, je dirais, de responsabilité par rapport finalement à de nombreux propriétaires, qui sont nos concitoyens, que je vous invite, chers collègues, à accepter les demandes de ce postulat.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Le groupe des Verts et des jeunes Verts va refuser le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Tout d'abord, par rapport à la première demande du postulat au sujet du sondage réalisé auprès des propriétaires privés, il faut rappeler que le Canton reste le principal interlocuteur pour toutes les demandes relatives aux terrains privés potentiellement pollués aux dioxines. De plus, depuis le début de cette crise des dioxines, la Ville a activement communiqué dans les médias, via les conférences de presse, communiqués de presse ou avec des rencontres avec la population. Elle a aussi mis en place un guichet communal en ligne avec toutes les dernières informations et a ajouté une série de questions-réponses, notamment sur les analyses des terrains privés. Ce site internet fait suite aux résolutions de MM. Rudaz et Moscheni, avec une mise à jour trimestrielle de la page internet dédiée.

Maintenant, concernant la deuxième demande du postulat pour la prise en charge par la Ville des analyses, il n'est actuellement pas possible de déterminer qui et dans quelles proportions les coûts des analyses et des pollutions seront attribués. Sur le site du Canton, on peut lire « à ce stade, les responsabilités n'ont pas encore été établies et il n'est pas possible d'appliquer le principe du pollueur-payeur. Ainsi, les coûts liés aux investigations et à l'assainissement doivent être pris en charge par les propriétaires des parcelles concernées ». Donc ce sera vraiment un très mauvais signal de demander que la Ville de Lausanne prenne en charge ce type de frais, comme le demande le postulant.

Enfin, il faut rappeler que le postulant a été déposé fin 2021 et que la commission s'est réunie en mai 2022. Depuis ces dates, les résultats de plusieurs campagnes d'analyse des sols menées par le canton et la ville ont été rendues publics afin d'évaluer le niveau et l'étendue de la pollution. Et ces cartographies disponibles en ligne ont été complétées par des études menées par Unisanté sur les risques liés à l'exposition dues à ces sols. Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons de refuser le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Comme vous le savez, notre parti s’est battu pour la reconnaissance des parcelles polluées à la dioxine. Ça fait bientôt deux ans que le sujet est porté sur la table et encore très peu a été fait. Nous déplorons réellement le manque d’écoute de la Municipalité aux détenteurs de terrains pollués et ce postulat aurait pu mettre l’accélérateur aux analyses de terrain, ainsi qu’à la dépollution.

Ça a été assez clair lors de la commission c’est assez complexe, on ne sait pas qui paye, où, quand, comment. En plus, le cadre juridique est flou, mais pour nous ce n’est pas une raison de rester inerte. Comme vous le savez, notre parti est assez réservé sur les dépenses à outrance de la Commune, mais, cette fois, ça semble mal nécessaire. Il y a un véritable enjeu de santé publique. On ne parle pas d’une pollution possiblement future, on ne sait pas trop quand, mais là, il s’agit de quelque chose de tangible, qui est sous nos pieds et qui nous concerne.

Si Lausanne veut être une ville verte, on ne peut pas faire ça sur des territoires pollués. Sur tout cet argent qui est dépensé au climat, on ne peut vraiment rien trouver pour ces terrains pollués ? Donc avant de s’occuper de ce qui va se passer sur la terre dans x années, à notre avis, la Commune ferait mieux de s’occuper de ce qui se passe ici et maintenant. Je maintiens mon soutien au postulat et je vous invite à faire de même.

M. Vincent Vouillamoz (V’L) : – Merci tout d’abord à Jean-Pascal Gendre pour ce postulat fort bien étayé, ainsi que pour son exposé en introduction.

De nombreuses interrogations restent effectivement ouvertes sur l’ampleur et les effets de cette pollution à la dioxine. Comme l’a rappelé M. Ho, la législation en vigueur charge effectivement le Canton de répondre aux préoccupations des personnes concernées et touchées par cette pollution, que les parcelles fassent partie du patrimoine communal ou qu’il s’agisse de propriétés privées.

Il n’en demeure pas moins que pour les Vert’libéraux, nous restons fortement attachés au principe élémentaire du pollueur-payeur, qui est au cœur de ce postulat. Les émanations de dioxines détectées sur le territoire communal proviennent directement de l’ancienne usine d’incinération de déchets en main de notre Ville. Il apparaît dès lors assez évident qu’elle doit assumer sa part de responsabilité. Chères et chers collègues, si vous accordez également du crédit au principe du pollueur-payeur, le renvoi du postulat à la Municipalité pour lui permettre d’apporter les réponses que les propriétaires, ainsi que les usagères et usagers des parcelles polluées sont en droit de recevoir, réponse à des interrogations qui restent ouvertes, comme l’a rappelé monsieur Ho. Pour obtenir ces réponses, renvoyez ce postulat à la Municipalité.

M. Mountazar Jaffar (soc.) : – Le groupe socialiste vous recommande de ne pas prendre en considération ce postulat pour les raisons suivantes. D’abord, et c’est peut-être le point le plus important, le Canton est le principal interlocuteur pour les propriétaires privés de parcelles qui sont potentiellement polluées par les dioxines.

Il faut également souligner que l’estimation des coûts pour la collectivité lausannoise est rendue difficile en raison des modifications de la Loi sur l’environnement. Lorsque les bases légales seront connues, les responsabilités et les coûts pourront être définis, notamment entre le Canton et la Confédération. A l’heure actuelle, il s’agit donc de ne pas demander à la Ville des coûts qui ne lui incomberaient pas. Pour finir, la ville continue de faire des analyses des parcelles publiques afin d’identifier les sols dont l’usage pourrait être problématique. Compte tenu des incertitudes juridiques, il serait donc une nouvelle fois prématuré de lancer des opérations d’assainissement de plus grande envergure.

M. Johann Dupuis (EàG) : – J’ai un avis un petit peu différent de mes deux préopinants des socialistes et du Parti des Verts sur le sujet de ce postulat, parce qu’on parle de dioxine ici. C’est un sujet extrêmement important, qui a défrayé la chronique. Je pense que c’est un sujet qui inquiète toujours, à tort ou à raison, la population, et qui inquiète en particulier les usagers des parcelles publiques, les nombreuses personnes à Lausanne qui ont des enfants, qui jouent sur ces places, les personnes qui sont susceptibles de consommer des fruits dans les vergers librement accessibles de cette ville, et aussi les possesseurs de parcelles privées, qui peuvent avoir des jardins. On sait les impacts que peut avoir sur la santé la consommation régulière de cucurbitacées notamment, qui ont la tendance à concentrer les dioxines. Donc c’est un sujet extrêmement important, qu’on ne peut pas simplement écarter d’un revers de la main.

Ce qui parle un peu à l'encontre du postulat de M. Gendre, c'est en fait les conclusions de son postulat. Il demande en fait à la Ville de Lausanne deux choses qui ne sont pas, ça a été dit plusieurs fois, qui ne sont pas de son recours. Ce n'est pas à la Ville de Lausanne de mener les analyses dans les parcelles privées. Le cadre légal sur ce point est peu clair, mais il est assez clair pour en déduire que ce n'est pas a priori le rôle de la Ville de faire cela dans l'état actuel des connaissances. Et ce n'est pas non plus, à l'heure actuelle, à la Ville de financer ces analyses, puisque la responsabilité historique de la Ville doit encore être déterminée dans ces détails. C'est-à-dire qu'en fait, si on lit le postulat de M. Gendre d'une manière littérale, les deux demandes qu'il propose à la Ville de mener, ces deux demandes ne peuvent être accomplies par la Ville et on pourrait, selon cette logique, refuser le postulat.

Néanmoins, les analyses juridiques sont toujours en cours, les bases légales sont en train d'être éclaircies au niveau national. Le sujet des dioxines va rester un sujet d'importance. La situation lausannoise va rester particulière parce qu'à l'heure actuelle, c'est probablement la seule commune de Suisse qui connaît cette problématique-là liée à une usine d'incinération publique. On ne sait toujours pas exactement comment il est possible qu'une usine d'incinération publique, destinée avant tout à l'incinération d'ordures publiques, ait pu provoquer une telle pollution sur la durée. C'est des questions qui doivent encore être résolues et on ne peut pas balayer d'un revers de main, je l'ai déjà dit, les inquiétudes des privés à cet égard.

La solution que j'ai envie de proposer à ce plénum et à la Municipalité, c'est d'accepter la prise en compte du postulat et répondre clairement à ce postulat que ce qu'il demande n'est pas possible, mais d'avoir, par ce biais-là, une information continue dans le cadre d'un rapport-préavis documenté de ce que la Ville compte faire pour informer les propriétaires privés et le public de manière générale, en complément à ce qui a déjà été fait, je ne dis pas que la Municipalité n'a pas déjà fait les choses, elle a mis en place un certain nombre de mesures de communication, mais ici on parle d'un temps un peu plus long. Le temps de la réponse d'un postulat, vous le savez, c'est déjà plusieurs années. Qui peut dire exactement quelle sera la situation juridique de la dioxine à Lausanne dans deux ans ? Personne. Et c'est la raison pour laquelle il est adéquat et il est justement utile que la Ville réponde par un rapport-préavis à ce postulat, même si ces demandes sont quelque peu maladroitement formulées. C'est la conclusion à laquelle j'arrive. Après l'analyse de ce dossier, je vous enjoins, au nom du groupe Ensemble à Gauche, à accepter la prise en compte de ce postulat.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Peut-être deux remarques. Je comprends bien qu'on utilise, disons, l'artifice de la législation pour ne pas assumer, disons, une part de responsabilité, ou en tout cas une part de responsabilité morale. Je comprends bien que c'est le Canton qui est l'interlocuteur. Je ne sais pas si aujourd'hui, c'est le Canton qui est responsable, mais si j'interprète bien ce qui a été dit aujourd'hui, j'en conclus que les analyses et tous les essais qui ont été faits par la Ville de Lausanne dans le cadre de la campagne qui a été faite ou des différentes campagnes qui ont été faites, l'ont été à la charge du Canton. J'aimerais que la Municipalité me réponde si elle a bien refacturé tous ces frais au Canton.

M. Henri Klunge (PLR) : – Déjà, je remercie M. Dupuis pour sa position, qui me semble très pragmatique. J'aimerais juste préciser une chose à nos collègues qui veulent refuser ce postulat. Effectivement, la Ville de Lausanne ne doit pas faire ces analyses. Mais ce n'est pas parce qu'elle ne doit pas les faire qu'elle ne peut pas les faire. Elle n'a pas une interdiction de faire ces analyses ou de financer ces analyses. Elle pourrait quand même tout à fait faire ça. Et ça permettra aussi peut-être à des gens qui sont locataires d'une parcelle, dont le propriétaire ne veut ou ne peut pas financer ces analyses, de faire une analyse pour eux, si eux aussi n'ont pas ces moyens, de manière à être assurés sur la culture de fruits et légumes qu'ils feraient pousser dans leur jardin, de manière à aussi promouvoir toute l'économie locale qu'on essaie de promouvoir dans ce Conseil depuis des lustres.

Mme Natacha Litzistorf, municipale Logement, environnement et architecture : – Je commencerai mon intervention par des remerciements par rapport à ce qui a été rappelé, peut-être le contexte juridique qui est complexe. Je crois que ça, tout le monde l'a évoqué, qu'il est complexe et surtout mouvant, puisque, comme ça a été notamment rappelé par M. Dupuis et d'autres, la Loi sur la protection de l'environnement est en train de changer, les discussions aux chambres sont en cours, on ne sait pas encore les impacts que ces discussions auront sur cette loi fédérale qui, par ricochet, si vous me passez l'expression, auront aussi des implications et des effets sur les

ordonnances et qui, en cascade, auront bien entendu des effets sur notre manière de gérer ce dossier des dioxines. Je vous remercie d'avoir rappelé ceci. Je vous remercie également, monsieur Gendre, d'avoir dit qu'on avait travaillé de façon professionnelle. Je crois que vous l'avez évoqué, qu'on avait aussi informé la population, en tout cas pour les parties qui nous étaient dévolues et qui étaient de nos propriétés.

Mais vous êtes tous à reconnaître, y compris ceux qui soutiennent ce postulat, à reconnaître qu'il y a une complexité d'un point de vue juridique, mais, quand même, si je peux me permettre, dans le cadre de vos présentations et de vos prises de position, vous allez de manière parfois un peu hasardeuse, parfois un peu manipulatrice, sur des principes de droit qui sont derrière ce dossier. Je pense qu'il faut aussi être un peu prudent dans votre manière de présenter les choses, notamment quand vous parlez du pollueur-payeur. Alors oui, c'est un principe fondamental qui va être et qui est au cœur de la discussion, mais il n'est pas le seul, et de loin pas, et le principe de proportionnalité dans cette affaire est tout aussi important que le principe que vous évoquiez. Bref, tout ça pour dire qu'il faut peut-être se garder aussi entre nous d'utiliser le droit un peu comme ça nous arrange, surtout à partir du moment où on se met tous d'accord que c'est complexe.

Pour traiter ce dossier, nous avons en tout cas à la Ville recours à la meilleure experte du domaine au niveau suisse, qui gère ces dossiers dans différents cantons et sur différents dossiers. C'est aussi par elle, cette experte, que nous passons. En vous entendant, je me dis aussi qu'une fois, elle pourrait venir faire une présentation pour montrer, avec son expertise, la complexité. Cela nous permettrait de dépasser un peu ces grandes lignes qu'on entend, parfois un peu fausses et fallacieuses, à propos des aspects juridiques de ce dossier.

Cela a été dit à plusieurs reprises par M. Ho, mais aussi par d'autres acteurs, et je viendrai avec une petite pièce supplémentaire sur le rapport qu'il y a justement entre les propriétaires privés et le Canton. Oui, le Canton est l'interlocuteur des propriétaires privés. C'est à ce titre-là justement que nous nous gardons, parce que nous n'allons pas marcher « sur les plates-bandes et les prérogatives » du Canton, nous nous gardons d'être les interlocuteurs directs. Par contre, comme vous l'avez souligné M. Gendre, dans cette affaire il y a aussi une question de responsabilité un peu plus morale, et c'est bien la raison pour laquelle la Ville de Lausanne s'est engagée, s'engage toujours à être dans les séances d'information, de dialogue en ligne directe avec les propriétaires privés. J'en veux pour preuve les rencontres qu'on fait, qu'on a faites et qu'on fera encore dans les quartiers. C'est dans ces rencontres en direct avec les propriétaires privés que nous sommes des interlocuteurs, comme vous l'avez évoqué, à titre moral des propriétaires privés. Donc, non, monsieur Gendre, la Municipalité n'a pas une aversion contre les propriétaires privés, bien au contraire.

Et puis, vous avez aussi évoqué peut-être la peur de la Municipalité d'aller en dialogue avec les propriétaires privés. Non, nous n'avons pas peur, nous prenons nos responsabilités, nous les avons prises jusqu'à maintenant. Je crois que j'aimerais aussi tendre le coup ce soir à ce qu'on entend un petit peu comme rumeur dans certains rangs, qui consisterait à dire que la Ville veut se déresponsabiliser. A quel moment, dans quel discours, dans quelle prise de parole, dans quelle conférence de presse on a pu à un moment donner cette impression ? Je vous défie de trouver une phrase qui montrerait que la Ville de Lausanne tenterait, si vous passez l'expression, de se débiter. Non, ce n'est pas vrai, on a pris nos responsabilités puisqu'en plus, on est ceux qui avons déclaré cette pollution, bien entendu, comme on doit le faire d'un point de vue juridique, mais néanmoins, quand même avec aussi une responsabilité morale derrière cette déclaration.

Sur la pièce complémentaire par rapport à la question du Canton, c'est l'interlocuteur des propriétaires, rappeler également que le Canton, c'est lui qui prend les décisions. Et les décisions qui ont été prises jusqu'à ce jour par le Canton sont des décisions qui ont été prises en vertu de l'Ordonnance sur les sols, pour faire court sur la dénomination de cette ordonnance. Et dans cette ordonnance, comme on l'a dit à plusieurs reprises, c'est des restrictions d'usage notamment qui ont cours derrière ces décisions. Mais s'il y a la possibilité de discuter, bien entendu, de la prise en charge des frais d'analyse et d'investigation, ce n'est pas « derrière », entre guillemets, cette ordonnance sur les sols, mais c'est derrière une autre ordonnance, qui est celle sur la protection des sites pollués, pour faire court également. Et le Canton n'a pas encore pris de décision en vertu de cette ordonnance sur les sites pollués, qui permettraient de parler des prises en charge des frais d'analyse et d'investigation. C'est aussi à ce titre là que, pour l'instant, on ne peut pas répondre de manière exhaustive et aller dans le sens évoqué dans le cadre de ce postulat.

Je vous rappelle que sur le site du Canton, il est évoqué qu'on peut faire ces analyses, on recommande également de garder les factures de ces analyses jusqu'à ce que la question soit traitée sous l'angle de l'OSites, ou en tout cas soit réglée en fonction des assainissements qui potentiellement devraient avoir cours sur des parcelles tant privées que des parcelles publiques.

Tout ça pour dire qu'avec ce cadre légal qui est donné, qui est assez clair dans ce cadre-là, nous sommes plutôt justement sur une ligne non pas d'attentisme parce que, on le verra d'ici la fin de l'année, nous serons en capacité de communiquer encore des avancées comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour et rappelé par M. Dupuis. On a aussi, suite à votre intervention du Conseil communal, mis sur pied un site internet un peu plus étoffé. On communique de manière régulière. On viendra aussi d'ici la fin de l'année avec des éléments complémentaires ou sur les différents domaines, on va dire, sur lesquels nous travaillons, tant juridique, scientifique et de responsabilité, évoquée par M. Dupuis, responsabilité historique.

Je fais juste une petite parenthèse, l'étude de la Ville de Lausanne sur les responsabilités d'un point de vue historique, au sens de l'OSites a été faite. On attend encore celle du Canton, elle est en cours, elle est un peu plus importante. C'est ce qui permettra également de déterminer la question des responsabilités, si on veut être juste d'un point de vue juridique, qui a été évoqué ce soir.

Je crois qu'il y avait encore une dernière question de M. Gendre concernant les coûts. Ce qu'il faut relever, et je pense qu'on peut saluer l'activité du Canton dans ce dossier, il faut rappeler que le Canton a débloqué très rapidement, déjà la législature précédente, des ressources qui sont imposantes pour un dossier de ce type-là, et ce dossier le mérite, avec l'engagement de plus de cinq personnes qui étaient d'abord dévolues parce qu'on ne savait pas l'ampleur du problème au niveau cantonal pour l'ensemble du Canton, mais on se rend compte que, comme l'a évoqué M. Dupuis, on est fortement axé sur Lausanne, et ces cinq personnes sont quasiment dédiées au dossier dioxine de Lausanne, elles travaillent d'arrache-pied, c'est des personnes qui sont compétentes, motivées.

Une partie des analyses a été payée par le Canton, une autre par la Ville, mais on a une implication en termes de ressources humaines et financières du Canton qui est très importante et qu'on peut saluer et on peut remercier justement le Conseil d'Etat et les collaborateurs du Canton, qui viennent avec nous sur le terrain, dans les quartiers, pour expliquer qui les aspects environnementaux, qui les aspects santé et, à ce titre là aussi, et je terminerai par-là, il faut souligner l'important travail qui a été fait par le Canton dans le domaine de la santé, travail que nous sommes en train de valoriser au niveau national, parce que l'idée est que, pour ce dossier, bien sûr qu'il y a des questions juridiques, des questions financières, mais le cœur du dossier, c'est la santé publique et le Canton a fait des progrès magistraux avec les études qu'ils ont menées notamment avec Unisanté. On essaye de porter cela au niveau national, parce que les discussions qui ont cours maintenant au niveau du parlement fédéral se focalisent beaucoup sur les questions environnementales. Nous souhaiterions qu'il y ait un équilibre, comme dans d'autres problématiques, entre les appréciations environnementales avec un équilibre, avec les appréciations et les évaluations d'un point de vue de santé publique.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Excusez-moi de prendre la parole après la municipale, mais je vais juste rompre une dernière lance en faveur de la prise en compte de ce postulat par ce plénum. Pas que j'ai été payé par le PLR pour faire ce travail d'avocat en début de séance, mais si on repense au dossier dioxine et la manière dont on l'a traité dans ce plénum, à chaque fois qu'on a parlé de dioxine, c'est par le biais d'une interpellation urgente.

Je vois un petit peu quand même le problème que la législation va un jour changer, les ordonnances sur les sites contaminés vont un jour être adaptées, personne ne peut dire actuellement quand, peut-être dans les deux à quatre prochaines années, et ce qui est écrit c'est que le jour où ces ordonnances et cette législation changent, on va devoir réintervenir par le biais d'une interpellation urgente, parce qu'il n'y aura pas d'autre moyen que de discuter avec la Municipalité sur les conséquences juridiques de ces textes pour la Ville de Lausanne. Là on a devant nous un postulat qui, certes, met en avant des hypothèses qui sont douteuses ou qu'on peut remettre en question au vu de l'évolution de la loi, mais qui pose la question de quelle sera la responsabilité financière et causale de la Ville à la fin du processus. Et ça, comme je l'évoquais avant, personne ne peut le dire encore aujourd'hui. Si on accepte la prise en compte de ce postulat, ça pousserait la Municipalité à nous répondre par le biais d'un rapport-préavis, qui serait une forme un peu plus démocratique et

réfléchi qu'une nouvelle intervention par le biais d'une interpellation urgente le jour où cette législation est sortie.

J'ajoute que la Municipalité devrait s'abstenir de répondre à ce postulat tant que la législation n'a pas été éclaircie et que le Conseil peut, et la COGES devrait être magnanime quant au temps de délai de traitement de ce postulat pour cette raison. Je vous encourage à une nouvelle fois à le prendre en compte.

La discussion est close.

Le Conseil, par 31 oui, 39 non et 4 abstentions, décide de refuser la prise en considération de ce postulat.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Yohan Ziehli et crts : « Nombre de vélos et part modale en ville de Lausanne »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Valentin Christe (UDC) : – Je vais donc m'occuper de cette interpellation ordinaire qui avait été déposée en son temps par notre ancien collègue Yohan Ziehli qui, entre-temps, a quitté le Conseil communal.

Peut-être d'abord pour rappeler le contexte du dépôt de cette interpellation, qui s'intéresse donc à la part modale des vélos et des déplacements cyclistes dans la mobilité lausannoise, il faut peut-être recontextualiser un petit peu. On se souvient, et chacun évidemment dans cette salle se souvient qu'en 2021, en pleine campagne pour les élections communales, le Plan climat de la Ville de Lausanne était publié, peu avant le scrutin d'ailleurs, et la Municipalité nous annonçait ses ambitions, ambitieuses, c'est le moins qu'on puisse dire, dans ce domaine. Il était question de zéro véhicule thermique à Lausanne en 2030. Il était question de zéro émission directe dans le domaine de la mobilité en 2030 toujours, ce qui, évidemment, était propre à ragaillardir les appétits des électeurs de la majorité.

Cela étant, plusieurs chiffres paraissaient quelque peu douteux dans ce Plan climat et dans les intentions qui ont été manifestées par la Municipalité à un certain nombre de reprises, et il était question de questionner un certain nombre de ces chiffres. Pour rappel, donc, la Municipalité veut supprimer les émissions de gaz à effet de serre directes en matière de mobilité, et les objectifs en matière de mobilité sont clairs, il faut donc que la part modale du vélo passe de 2% en 2015 à 15% en 2030. Et puis, en 2021, les chiffres de l'Observatoire de la mobilité, qui sont donc publiés par la Municipalité, nous parlent de 84% d'augmentation de l'utilisation du vélo depuis 2017, ce qui représenterait 6720 passages de cyclistes par jour en 2020 en cinq points de comptage bien précis, c'est-à-dire 6% de la part modale à certains endroits. Et le problème des mesures ou des chiffres qui ont été avancés, c'est qu'ils correspondent essentiellement à des mesures qui ont été faites par beau temps, un jour d'été en semaine, durant les heures de pointe. Alors évidemment, il est un peu délicat d'extrapoler sur l'ensemble de l'année des mesures qui ont été faites, qui en juin, qui en septembre, durant des jours de la semaine. C'est assez surprenant. Et il se trouve que cette part, mesurée par beau temps durant la semaine, est une valeur qui doit normalement être utilisée pour comparer des tendances et des chiffres entre différentes années. C'est ce que la Municipalité explique dans sa réponse. Il semble y avoir un certain brouhaha. Et donc, il est un petit peu osé,

comme le fait la Municipalité, d'en inférer ou d'en extrapoler une sorte de part modale générale du nombre de passages par jour durant une année considérée.

Et puis, ce qui est assez intéressant aussi, c'est que les chiffres qui ont été publiés en 2021, et d'ailleurs qui avaient provoqué une assez généreuse communication de la part de la Municipalité ont été mesurés en 2020, donc en pleine pandémie. Et il est clair qu'un certain report de la mobilité vers le vélo avait eu lieu à cette époque, notamment – on s'en souvient – pour les personnes qui ne souhaitaient plus prendre transports publics.

Donc, si on compare les chiffres entre 2022 et 2021, c'est-à-dire les chiffres qui ont été publiés encore cette année, on constate qu'il y a un recul de l'utilisation du vélo sur le pont Bessières et une stagnation sur le pont Chaudron. Il est difficile de procéder à des comparaisons précises, puisqu'un certain nombre d'indicateurs ou de repères comparables disparaissent ou apparaissent d'une année à une autre, ce qui permet de se poser quand même quelques questions. Si une augmentation généralisée de l'utilisation du vélo été constaté partout en ville, on pourrait peut-être avoir des chiffres bruts et exempts d'un affinage politique, on va le dire comme ça, qui nous serait soumis de manière à ce que chacun puisse se rendre compte par soi-même.

Et puis on constate quand même qu'en dépit d'un certain nombre, pour ne pas dire un nombre certain, de mesures en matière de mobilité qui ont été prises par la Municipalité, on peut penser à la généralisation du 30 km/h, on peut penser à des chicaneries à l'encontre des automobilistes, on peut penser aux suppressions de places de parc, à la création des autoroutes à vélo, etc., la création du stationnement vélo massif, il se trouve que, après la période de pandémie, l'utilisation du vélo ou la part modale du vélo s'est plutôt tassée. Cette fois-ci, elle n'a pas donné lieu à une ample communication dans la presse ni à des annonces tambour battant faites par la Municipalité. C'est bien dommage.

D'ailleurs, il est assez symptomatique de constater dans les chiffres 2021, donc publiés en 2022, que la Municipalité, en page 10 du document PDF, met en exergue l'évolution du trafic cycliste entre 2017 et 2021 et nous explique qu'il y a donc eu globalement une augmentation de 86%. En fait, quand on compare les chiffres 2020 à 2021 on a une augmentation de même pas 1%. Il est donc assez intéressant de constater qu'on a pris les valeurs qui nous arrangeaient pour les mettre en avant. Donc on peut quand même se questionner sur la sincérité des chiffres qui nous sont soumis et sur les différentes méthodes de comptage qui sont appliquées. On a bien compris qu'il y a un coefficient un petit peu magique, qui relève plutôt du jeu du bon taux que de la logique mathématique pure, qui est appliqué pour nous faire croire que des comptages ponctuels opérés à des périodes plutôt favorables à la pratique du vélo durant l'année et qui, en principe, lesdits comptages devraient servir à comparer les tendances d'une année à l'autre sont finalement utilisés pour inférer ou comprendre une sorte de tendance qui aurait lieu sur toute l'année considérée, et non pas d'une année à l'autre. Donc déjà dans ce sens-là on ne peut qu'être un peu curieux.

Une autre question qui me vient, c'est celle de savoir si l'ensemble des données que la Municipalité utilise pour rédiger l'observatoire de la mobilité, respectivement mettre en avant un certain nombre de tendances chiffrées, est-ce que l'ensemble des données récoltées sont à disposition du public ou du Conseil communal et, si oui, par quelle plateforme ? Je serais intéressé de le savoir. Merci pour les réponses.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – M. Christe a aussi fait une lecture un tout petit peu à géométrie variable en relevant certains éléments de la réponse et pas d'autres. A mon tour de l'expliquer ici complètement devant ce Conseil.

Il y a différents types de comptages. Il y a d'abord des comptages qui se font à des jours, des heures et à des saisons fixes. C'est évidemment essentiel de le faire. Ça se fait pour tous les modes de transport. Il y a des variabilités en fonction de la météo sur tous les modes de transport, pas seulement par exemple sur les cyclistes, même si peut-être elle est plus importante. Mais enfin, ce qui est important, c'est de comparer ce qui est comparable. Ce sont bien les évolutions que nous cherchons à comparer d'une année à l'autre. Nous le faisons les mardis et jeudis de juin et septembre pour que ces analyses soient fiables en termes de comparaison. Evidemment, en fonction de la météo et de la saison, il y a des variations dans les déplacements pour les cyclistes, mais aussi pour les autres modes de déplacement.

Ensuite, par rapport à ces jours fixes sur lequel ces comptages ont été faits, il y avait deux méthodes pour les faire. D'une part, une méthode, extrapolée, parce que nous avons, sur un des enregistrements vidéo, compté à la main. Cela se faisait à la main par l'engagement d'étudiants pendant un certain nombre d'heures et ensuite extrapolé à la journée. Et puis maintenant, et c'est ce que nous expliquons aussi, nous avons des logiciels informatiques qui vont pouvoir compter tout seul l'entier des vidéos. Là, nous n'avons plus besoin d'extrapolation, mais quand nous comparons les extraits vidéo qui sont extrapolés avec les vidéos en comptage total via un logiciel, nous sommes assez juste avec notre extrapolation, pour vous rassurer.

Et puis, enfin, il ne faut pas confondre avec les comptages du microrecensement, où pour lesquels il a été demandé aux gens comment ils se déplaçaient, ou, sauf erreur, la semaine passée, comment vous vous êtes déplacés. Donc là, c'est évidemment plutôt le mode de transport qui est questionné auprès des personnes concernées.

L'augmentation est constante. Bien sûr, elle a été beaucoup plus importante en temps de Covid, mais elle est constante. Encore cette année, elle se situe autour de 30%. Et je pense que, de bonne foi, même M. Christe pourrait reconnaître, quand il ouvre simplement ses yeux en se baladant en Ville de Lausanne qu'il y a bien plus de vélos aujourd'hui qu'il y a quelques années, n'en déplaise peut-être aux chiffres de l'Observatoire soi-disant trafiqués par Mme Germond. Cela est confirmé de façon tout à fait scientifique, par les comptages de Lausanne Région, il y a clairement une augmentation du nombre de cyclistes. Cela se voit aussi dans les ventes des vélos, dans les subventions qui sont distribuées, dans l'usage de nos places de stationnement vélo, etc.

Pour répondre à la question à savoir si l'ensemble des données est disponible, en tout cas, il est à votre disposition quand vous les demandez. Là, nous fournissons l'entier des données à M. Ziehli dans le cadre de son interpellation. Elles sont évidemment aussi, sur demande, à disposition de n'importe qui. Par contre, c'est vrai que nous travaillons, et c'était aussi, sauf erreur, une demande d'autres membres du Conseil pour une mise à disposition plus en temps réel ou plus grande de bases de données, mais nous n'avons pas encore les outils pour faire cela. En tous les cas, elles sont à disposition sur demande. Pour les mettre de façon automatisée à disposition de tout un chacun, c'est encore des travaux qui sont en cours.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je suis satisfait d'entendre, madame la municipale, que les données sont à disposition sur demande. On verra ce qu'il en sera fait en temps voulu.

C'est intéressant, tout de même, ce que vous nous dites en matière d'aléas de la météo sur les modes de transport. Il se trouve que les différents modes de mobilité, aux dernières nouvelles, ne pâtissent pas tous de la même manière des conditions météorologiques et climatiques. C'est un peu une lapalissade que de dire que lorsqu'il pleut, on n'a pas spécialement envie de prendre son vélo. En tout cas moi pas, vous je ne sais pas, et puis peut-être un peu plus envie de prendre qui la voiture ou qui les transports en commun. Donc je ne suis pas certain qu'à ce niveau-là, on puisse inférer l'influence de la météo de la même manière sur tous les modes de transport.

J'ai entendu et on l'avait bien lu dans la réponse de la municipale qu'il y a effectivement différentes méthodes de comptage. Cela dit, quand vous invoquez la bonne foi pour m'expliquer qu'une des méthodes de comptage c'est de simplement ouvrir les yeux en ville, vous comprendrez que je sois particulièrement inquiet à la lecture des chiffres qui nous sont soumis, si c'est là la rigueur scientifique et méthodologique avec laquelle les comptages ont été effectués. C'est la raison pour laquelle je vais, d'une part, vous poser encore une question, qui est celle de savoir si, de votre point de vue et à la lumière des chiffres dont vous disposez, la Ville de Lausanne est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif tant avancé de 15% de part modale en 2030 et, d'autre part, je vais soumettre à la sagacité de ce Conseil communal une résolution. De cette manière, on pourra voir un peu plus précisément les tendances saisonnières de manière peut-être un petit peu moins aux doigts mouillés que par des extrapolations, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont hasardeuses.

Résolution Valentin Christe

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité effectue des comptages réguliers du trafic cycliste aux cinq points-clés mentionnés par l'Observatoire de la mobilité, un jour (de son choix) par semaine sur une période d'une année, et lui communique les résultats bruts.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Ce que j'ai dit, pour être très précise, c'est qu'il y a des observations qui sont tout à fait rigoureusement menées par des spécialistes ingénieurs trafic et qui sont décrites de façon précise dans la réponse à l'interpellation et que je vous ai également décrites dans mon intervention orale et que, par ailleurs, avec une observation qualitative, vous pouviez arriver de façon intuitive au même constat de tendance, évidemment pas en chiffrant de façon précise les évolutions. Ceci relève des experts. Vous avez reçu tous les chiffres en la matière, pour être plus précise, par rapport aux éléments que je vous ai apportés. Et oui, nous sommes dans la bonne voie par rapport à l'atteinte du Plan climat. Est-ce que ce sera suffisamment rapide ? Nous le verrons ces prochaines années, mais nous sommes clairement sur la bonne voie, je vous le confirme.

Après, vous avez oralement lu votre résolution. Je ne l'ai pas encore bien en tête. Ce que je dirais à ce Conseil, c'est que nous continuerons à nous baser sur les méthodologies qui sont appliquées dans l'ensemble de la Suisse. Nous continuerons à appliquer des méthodologies reconnues scientifiquement et nous chercherons cette régularité d'avoir le même type de journée qui est observée pour avoir des chiffres pertinents dans leur variabilité.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je pense que le vote nominal ne sera pas inutile là-dessus.

La demande le vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, le Conseil, par 30 oui, 33 non, et 11 abstentions, refuse la résolution de M. Valentin Christe.

(insérer vote)

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Andrea Münger et crts : « Où sont passés les décomptes de charges du service des gérances de la Ville de Lausanne ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Andrea Münger (soc.) : – Avant toute chose, je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je salue également les efforts qu'elle a faits pour notamment promouvoir les écogestes auprès des citoyennes et des citoyens de la Ville de Lausanne.

Après lecture de la réponse, il y a tout de même une chose qui me chiffonne, c'est de ne pas avoir de réponse à la question numéro 5, soit pour les locataires auxquels la Ville doit de l'argent, quand seront-ils et elles, remboursés et remboursées ? Ça me semble être un point primordial pour de nombreux ménages de notre ville, et d'autant plus qu'en réponse à la question 3, il est bien précisé que ce sont principalement les ménages, et plus particulièrement ceux craignant de ne pas avoir la capacité financière d'absorber un éventuel surplus en fin de période qui ont accueilli le plus favorablement la démarche de leur proposer d'augmenter les acomptes. Ces ménages précisément en fait, ils ont certainement besoin de cet argent qu'ils avaient mis en plus lors de la demande de la Ville de Lausanne.

La réponse datant de mai, ma question elle simple : est-ce que quelque chose a été entrepris depuis ? Est-ce que les choses ont bougé ? Est-ce que les choses ont évolué ? Et puis, ces ménages, sachant que la situation économique de ces ménages s'est aggravée depuis, entre hausses de primes d'assurance maladie, je vais vous passer toutes les mauvaises nouvelles

économiques que nous avons subies depuis, ces ménages ont-ils reçu des nouvelles depuis ?
Sinon, pour quand peuvent-ils en espérer ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Vous l'avez compris, les problématiques rencontrées sont liées. Notamment, on est venu devant le Conseil communal il y a quelque temps avec une demande de crédit supplémentaire pour le logiciel Abaimo. Les problèmes sont liés notamment avec cet outil.

Pour répondre à votre question tout à fait légitime, aujourd'hui, heureusement, nous pouvons y répondre, la question 5, je me permets de la lire, comme nous sommes écoutés, il n'y a pas le texte sous les yeux. Pour les locataires auxquels la Ville doit de l'argent, quand seront-ils ou seront-elles remboursés ? Aujourd'hui, avec les actions correctives que nous avons menées, nous pouvons évoquer un remboursement d'ici fin octobre de cette année. C'est ce à quoi on peut s'engager parce que nous nous avons mis les bouchées quadruples. Comme vous l'avez très bien dit dans votre intervention, le contexte est très tendu. Les populations qui sont touchées sont des ménages pour une partie sensibles. On est tout à fait désolés de la situation, donc c'est la raison pour laquelle on a mis les bouchées doubles. Pour répondre à la question 5 et au remboursement, surtout, qu'il y a derrière la question 5, d'ici fin octobre.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Louis Dana et crts : « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Le président : – M. Moscheni, étant absent de son interpellation « Le Plan climat et est-il orphelin ? » sera reportée. M. Kanthia étant absent, son interpellation « Mise en œuvre en Suisse de l'imposition minimale prévue par l'OCDE, quel avenir pour Lausanne ? » sera remportée. Nous passons à l'interpellation Dana « Violence en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ».

M. Louis Dana (soc.) : – Tout d'abord, merci à la Municipalité pour ses réponses à cette interpellation. Je vous disais en juin dernier, quand je déposais une énième interpellation sur les cortèges de supporters, je le disais, en badinant un peu, mais ça devient, au fond, assez sérieux, que le groupe socialiste, et singulièrement moi déposions une interpellation sur ce sujet tous les six mois. En tout cas, maintenant, on peut dire qu'on en discute tous les six mois. Je salue donc une nouvelle fois les réponses de la Municipalité.

Je pense que, disons, sur la thématique de cette interpellation, en termes strictement de violence, pour parler de la première partie du championnat telle qu'elle s'est présentée depuis mi-juillet, qui a connu une dizaine de parties du Lausanne Sport ou du Stade Lausanne-Ouchy ici, à Lausanne, en termes de violence, strictement, il n'y a pas eu grand-chose à relever, en tout cas à ma connaissance. Peut-être que M. le municipal pourra répondre si tel n'est pas le cas. Je saluerai une chose qui est apparue depuis le dépôt de cette interpellation. Alors, je ne sais pas qui je dois saluer. Est-ce que c'est Mme Litzistorf, Mme Moeschler, M. Hildbrand ou Tutti Frutti ? On verra les réponses. Mais je pense que la pose en tout cas de barrières, qui a été finalisée ces derniers temps, a été une bonne chose. Je salue en tout cas le fait que ça ait été fait.

Maintenant, je parlais d'actualité en termes de violence. Je pense que la violence, malheureusement, peut venir, mais en termes de transports, et là, je fais le prolongement de mon

interpellation de juin dernier, également dans le prolongement de la question orale de ma collègue Carolina Carvalho, a été posé pas plus tard que la semaine passée, j'aimerais redire encore une fois qu'aujourd'hui, lorsqu'un match de football se déroule à Lausanne, il y a pendant quatre ou cinq heures de temps, plusieurs quartiers dans lesquels on ne peut absolument pas accéder en transports publics. Cette situation est proprement inadmissible, inadmissible. Ça n'a pas directement à voir avec la violence en marge des matchs de football, mais d'un point de vue transports publics, d'un point de vue du respect qu'on doit avoir pour les personnes qui vivent dans certains quartiers – je pense aux Plaines-du-Loup, je pense à Beaulieu, je pense à d'autres quartiers qui sont touchés par ces cortèges de supporters – cette situation est proprement inadmissible. Voilà, je le redis une fois ici. Je l'ai dit, j'ai eu l'occasion de le dire en juin. Je le redis maintenant.

Je vous annonce d'ailleurs d'ores et déjà que le groupe socialiste réfléchit à un nouveau dépôt, après les vacances, monsieur le président, mais un nouveau dépôt dont la forme devra encore être à déterminer. Il y a beaucoup de personnes dans cet hémicycle qui habitent dans ces quartiers, qui savent très bien de quoi je parle. Et il y a aussi beaucoup de personnes, peut-être un peu moins, parce que c'est le Lausanne Sport et Stade Lausanne-Ouchy, mais il y a aussi beaucoup de personnes qui se rendent à ces matchs et qui ne peuvent pas en partir en transports publics, parce que simplement il n'y a pas de transports publics, puisqu'il y a ces cortèges de supporters. Je ne vais pas vous refaire toute la litanie que je vous ai faite en juin sur ce sujet. Je vous dis simplement que cette situation est inadmissible, que le groupe socialiste reviendra à la charge à la rentrée, après les vacances d'automne, sur cette thématique dans une forme qui restera encore à déterminer. Je vous remercie encore une fois pour vos réponses.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Une fois de plus, je remercie M. Louis Dana pour ce dépôt et pour thématiser encore et encore cette problématique. Comme il l'a dit, on en discute tous les six mois, mais de six mois en six mois, on n'a pas l'impression que les choses changent vraiment du côté des mesures prises par les autorités, de différents niveaux bien sûr, puisque ce n'est pas que du seul ressort de la Ville de Lausanne naturellement.

On en est déjà à dix journées de championnat. La dernière fois qu'on avait discuté, on nous avait parlé de différentes mesures qui pourraient être mises en œuvre rapidement. On avait parlé d'éventuels bus ou d'éventuelles utilisations de la gare de Malley, enfin plusieurs mesures. On a déjà dix journées et rien ne se passe, et les cortèges de supporters se poursuivent. Ce dimanche encore, j'ai fait le tour du trajet pendant que tout le nord-ouest de la ville était bloqué. Un dimanche soir quand les gens reviennent à Lausanne, rentrent de journée de loisirs ou autres, ces quantités de gens qui débarquent à la gare, il n'y a pas de transports publics, qui veulent rentrer chez eux, des familles avec des poussettes, des personnes âgées qui attendent, ils ne savent même pas, ils ne comprennent pas ce qui se passe. Des motos de police qui déboulent pour fermer les rues, des enfants qui jouent suivant où, qui voient un troupeau de supporters arriver, créant aussi la crainte d'une partie de la population ne sachant pas comment réagir face à ça.

Pour reprendre les propos de M. Dana, qui l'a dit à plusieurs reprises, c'est tout simplement inadmissible, et on attend que les choses bougent. Que se passe-t-il ? On le répète six mois après six mois, et je pense qu'aujourd'hui c'est l'occasion de déposer une nouvelle résolution, pour remettre, une fois de plus, la compresse sur ce dossier. Je propose à M. le secrétaire de projeter notre résolution, qui ne sera pas finalement très nouvelle, mais voilà, le débat se renouvelle de fois en fois. Du coup on vous propose une résolution.

Résolution Valéry Beaud

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne au plus vite des mesures pour gérer les débordements des supporters de football et éviter leur déplacement par cortège entre la Gare de Lausanne et les stades.

M. Louis Dana (soc.) : – Comme d'habitude, je remercie M. Beaud pour sa résolution, que le groupe socialiste soutiendra. Et puis, monsieur Beaud, ne faites pas seulement qu'aller voir le cortège de supporters. Une fois, je vous invite au match. C'est promis.

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – Comme Louis Dana, je vais à tous les matchs du Lausanne Sport, et on se voit là-bas. Je partage l'indignation des gens sur le parcours des supporters, parce qu'effectivement, ce n'est pas admissible, mais je ne vois pas d'autre solution que le déplacement à pied.

Il faut peut-être juste rappeler que c'est une situation très particulière à Lausanne. Le stade a été implanté à un endroit où c'est très compliqué d'accéder en transports publics pour des groupes de supporters importants. En Suisse, tous les stades construits dans les vingt-cinq dernières années l'ont été à proximité de lignes CFF, et ce n'est pas pour rien. Lausanne est vraiment un cas très particulier, mais bon, on ne peut pas changer le stade, même s'il est magnifique, mais on ne peut pas le déplacer.

Maintenant, le transport des supporters de la gare jusqu'au stade est un vrai problème. Les cars, ça peut être une solution. On a déjà essayé, ça n'a pas très bien marché. On peut réessayer. Ça peut marcher s'il y a deux ou trois cents supporters qui débarquent. Quand vous en avez, comme l'avant-dernier match contre Zurich, où il y a 1500 Zurichoïses qui débarquent ensemble, d'un coup, à la Gare de Lausanne, je ne vois pas comment vous pouvez les faire monter au stade, si ce n'est à pied. Donc voilà, c'est regrettable, mais je ne vois pas d'autres solutions face à telles masses de supporters qui arrivent.

Il faudrait peut-être étudier des parcours alternatifs, des modalités alternatives. On pourrait peut-être sans doute ne fermer que la moitié des rues. Il y avait le cas de les faire monter depuis Malley, après il faut discuter de Prilly, c'est plus compliqué. Mais je pense qu'il faut essayer de trouver des solutions, il faut essayer de minimiser au maximum les désagréments pour les habitants sur le parcours ou sur les parcours. Mais je crois que de vouloir dire simplement qu'il faut éviter leur déplacement par cortège, c'est simpliste, c'est naïf, et je dirais que c'est un peu populiste.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Je me permettrai de vous présenter quelques mesures non exhaustives que la Municipalité de Lausanne pourrait initier, envisager ou entrevoir dans le cadre de cette interpellation, puisque, comme le semble mentionner mon collègue, M. Beau, la Municipalité semble à court d'idées.

Bref, je vous saurai gré du détail de chacune de ces mesures. Pourtant, ces détails, je les tiens à votre disposition, le cas échéant. Une première mesure qu'on pourrait, disons, adapter, la coordination entre les autorités locales et les clubs de football. Une deuxième mesure, identifier les zones à risque élevées et affecter des ressources de sécurité en conséquence. La troisième mesure, mettre en place des numéros d'urgence pour signaler les incidents et encourager les spectateurs à signaler tout comportement problématique. Déployer des effectifs de police en conséquence, mais vous le savez, ces effectifs sont déjà fortement sollicités dans notre ville. Une cinquième mesure, utiliser des équipes spécialisées dans la gestion des foules pour prévenir les troubles, contrôler les accès, la gestion du trafic, comme sixième mesure, des transports en commun, une septième mesure, installer des caméras de surveillance le long de l'itinéraire. La huitième mesure, médiation et dialogue, impliquer des médiateurs formés pour désamorcer les conflits, encourager le dialogue entre les clubs de football et les groupes de supporters.

Bref, mesdames et messieurs, apprendre des incidents du passé pour améliorer la sécurité lors des matchs futurs, car il est essentiel de combiner ces mesures pour créer un environnement sûr et sécurisé pour les supporters de football et minimiser les débordements. Vous l'aurez compris, l'ampleur de la tâche est phénoménale, mais à portée du bon vouloir de la majorité bienpensante de cet hémicycle. Mesdames et messieurs, cette résolution, et vous le savez, est non contraignante, mais, à mon sens, elle est surtout terriblement utopique. Néanmoins, notre groupe, dans sa grande majorité, la soutiendra en attendant que ce Conseil, lors de l'étude du budget, accorde dans sa grande bonté les moyens nécessaires à sa Municipalité, afin que celle-ci puisse mener à bien sa politique sécuritaire. Sinon, je crains bien que cette résolution reste un vœu pieux.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je m'étonne un peu de cette interpellation, qui intervient tous les six mois. Il l'a dit, au fond, il suffit de changer la date et on reprend les mêmes et on recommence.

Je rappelle quand même à ce Conseil que nous avons tous voulu un stade, un stade de sorte, un stade qui permette d'organiser des manifestations sportives d'envergure. Manifestations sportives d'envergure impliquent, par la force des choses, des spectateurs et donc des supporters, et avec les supporters, il y a son lot de problèmes. Alors, naturellement que les débordements sont inacceptables, que les dommages qui sont causés par les supporters ultras doivent être sanctionnés, doivent être contrôlés dans la meilleure des possibilités.

Toutefois, aujourd'hui, ce qu'on constate, c'est que vouloir interdire un cortège n'apportera aucune solution au problème que le stade de la Tuilière rencontre. Si vous ne voulez pas de problématiques

avec des flux de personnes qui se déplacent entre la gare et le stade, il faut interdire tous les matchs. On l'a vu, ça a été dit dans la réponse municipale, organiser des transports depuis la gare jusqu'à Lausanne implique aussi des problèmes pour les transporteurs, parce que les véhicules sont endommagés par les supporters.

Maintenant j'ai entendu également avec admiration le culot finalement de la gauche quand elle nous explique qu'elle est absolument choquée qu'on puisse tolérer une fermeture de certains axes pendant un bref moment, au motif que des cortèges avec des personnes qui sont quand même potentiellement dangereuses puissent déambuler, sachant que vous êtes les mêmes à nous imposer, en pleine heure de pointe, c'est pas un dimanche, des manifestations qui impliquent un blocage complet de toute la ville. Enfin, cela étant dit, c'est un autre sujet, mais je vous remercie à cet égard d'être un tout petit peu cohérents. La montée des supporters vers le centre de la Tuilière et l'inaccessibilité de certains quartiers aux transports publics et aux transports individuels est justifiée pour des impératifs de sécurité. Et j'espère que vous comprendrez que ces impératifs-là sont importants.

Maintenant, il faut quand même pouvoir trouver une réponse à ce problème. On ne peut pas naturellement se contenter d'un statu quo. Me semble-t-il que lors de la dernière discussion que nous avons eue autour de ce sujet, c'est-à-dire il y a six mois, le PLR avait proposé deux résolutions, la première étant de pouvoir impliquer les tl dans les discussions par rapport aux déplacements des supporters vers le stade de la Tuilière et inversement à leur retour à la gare. Et puis également, il y a des discussions qui doivent être menées, et je pense que c'est là où le travail est le plus important, c'est avec les différents clubs et les différents cantons pour pouvoir trouver des réponses communes à ce problème-là. Donc pour ces raisons, le PLR refusera de soutenir la résolution de Valéry Beaud.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche, pour déjà l'annoncer dès le départ, n'a pas de position unifiée par rapport à la résolution qui nous est proposée par M. Valéry Beaud. Il y a un peu différents éléments.

En premier lieu, j'aimerais déjà répondre à Mme Bérard et souligner une différence importante entre les cortèges des supporters de foot et les manifestations que ladite gauche organise en Ville de Lausanne, parce que les dernières sont pacifiques, elles ne cassent pas les transports publics, elles ne mettent pas en ruine la moitié de la ville. En fait, même les manifestations qu'on qualifie d'écoterroristes sont des personnes qui s'assoient sur la chaussée et s'enlèvent après sans laisser les moindres dégâts. Donc voilà, de là à comparer des cortèges qui détruisent des transports publics entiers, qui mettent en peur les conducteurs, etc. à des manifestations pacifiques et bon enfant, c'est quand même un peu comparer non seulement des oranges à des pommes, mais genre des dinosaures, à des mouches, enfin je sais pas.

Les supporters de foot c'est quand même des cortèges un peu particuliers parce que bien que nous défendons l'idée que l'espace routier ce n'est pas juste un lieu de déplacement, c'est aussi un lieu de politique, c'est aussi un lieu de fête, ça doit être un espace qui se prête à tout un tas d'usages différents, le problème des supporters de foot, c'est qu'ils excluent énormément d'usages. Du fait de leur violence, de leur discours haineux, en fait toute une grande partie de la population avoisinante justement a peur. Et c'est pour ça que ces cortèges sont particuliers et peuvent, pour une partie de notre groupe, justifier des mesures particulières. Mais voilà, dans aucun cas il ne peut être question d'imposer des usages uniques à l'espace public, mais il est important de veiller à ce que toute personne puisse se sentir en sécurité à tout moment dans l'espace public. Dans ce sens-là il y a effectivement un problème avec les supporters de foot.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je voulais remercier également Louis Dana pour son interpellation et les suivantes qui vont arriver les mois prochains. Je remercie également la Municipalité pour ses réponses étayées, et surtout pour les efforts qu'elle essaie de mettre en œuvre.

Tout comme d'autres préopinants, les Vert'libéraux, on l'a déjà dit, estiment inacceptable que des hordes de supporters prennent un otage le domaine public et les autres usages que la population pourrait en faire. Alors, je ne suis jamais allé au stade, mais, par contre, j'ai le plus grand respect pour les personnes qui s'y intéressent et pour les supporters de foot. Je trouve que ce n'est pas adapté de faire une généralité, ni même certains amalgames qu'on entend ce soir. Où je crois qu'on est tous unanimes, c'est que la privation d'accès au domaine public pour les transports publics, les autres mobilités et les autres habitants de la ville est inacceptable. Pour aller dans ce sens, nous

voulions vous proposer une résolution alternative à celle de M. Valéry Beaud, pour laquelle nous avons pas mal de sympathie, mais elle nous semble, comme il a été dit, un peu difficilement applicable, puisqu'elle vise à interdire les cortèges. Interdire les cortèges ça veut dire quoi ? Interdire les supporters.

Nous n'avons pas de solution magique, comme certains qui ont proposé certaines solutions ici. On présume que c'est la Municipalité qui aura peut-être des solutions. A travers cette résolution, on voulait vous encourager à lui donner un message clair, qui demande que les cortèges de supporters entre la gare et les stades du nord de la ville n'interdisent plus les autres usages du domaine public, notamment le trafic des transports publics et autres mobilités. Je n'ai pas besoin de donner, je crois, plus d'explications, ou je suis à la disposition si ce n'est pas suffisamment clair.

Résolution Vincent Vouillamoz

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour que les cortèges de supporters entre la gare et les stades du nord de la ville n'interdisent plus les autres usages du domaine public, notamment le trafic des transports publics et autres mobilités.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Un élément qui me fait réagir dans une intervention précédente de notre collègue Béguin des Verts libéraux, le fait de dire que le stade est au nord de la ville, difficile d'accès, c'est un fait. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la situation actuelle décourage de nombreuses supportrices et de nombreux supporters d'utiliser les transports publics, qui vont être dans des situations encore plus compliquées maintenant.

Si je prends le match de ce dimanche, ce qui arrive, alors je ne fais pas tous les matchs contrairement à certains et certaines ici, vous avez la fin du match, alors malgré l'euphorie de la victoire que personne n'attendait à la mi-temps, menés 1-0, je ne suis pas resté très longtemps dans l'enceinte du stade, je pense que je faisais partie des premières personnes à être à être sorti, vous n'avez plus aucun bus plus aucun bus qui part de la Blécherette, vous devez aller potentiellement jusqu'au centre-ville à pied. Or ce n'est pas toujours le cas, vous avez aussi des fois des cas où, après la fin du match vous avez encore des bus qui circulent depuis le sommet de la ville. Ce que j'aimerais bien comprendre c'est un peu quels sont les critères. Les ti ne sont pas là, mais, j'imagine, c'est coordonné avec la police cantonale et avec la police municipale, donc j'aimerais comprendre les critères qui font que, dans certains cas, vous avez des bus, un certain nombre de bus qui continuent de descendre, qui continuent de descendre un certain nombre de supportrices et de supporters jusqu'au centre-ville depuis la Blécherette et, dans d'autres cas, ce n'est plus possible. Peut-être que les supporters lucernois étaient particulièrement embêtants ce soir-là ou d'autres, mais je ne comprends pas vraiment quels sont les critères qui sont appliqués.

Je pense que cette question-là est fondamentale, parce qu'on crée aussi passablement de nuisances et passablement de transports en véhicules individuels motorisés et on décourage, comme je l'ai dit, un certain nombre de personnes de se rendre au stade en transports publics, ce qui est quand même censé être le but principal.

Sur les résolutions, je pense que celle-là est assez générale. Ça me semble difficile de la refuser, mais évidemment que la résolution proposée par mon collègue Beaud est quand même beaucoup plus précise, même si, voilà, elle sera difficile à appliquer. Je pense qu'à un moment, il faut que le Conseil communal prenne une position claire, une position ferme. Par la suite, voilà, peut-être, le municipal a évoqué un certain nombre de solutions sur les billets nominatifs ou d'autres. Je pense qu'à un moment, maintenant, il faut que la Ville et le Canton se saisissent fortement de ces enjeux, parce que ça va potentiellement nous pourrir tous les week-ends cette année. La saison prochaine sera plus compliquée, mais cette saison, c'est plutôt mal parti.

M. Louis Dana (soc.) : – Je vous prie de m'excuser de prendre la parole une troisième fois ce soir, mais j'aimerais juste répondre à Mme Bérard, qui est juriste. Il y a une différence quand même fondamentale entre une manifestation autorisée, qui a fait l'objet d'une demande d'autorisation, heure de point ou pas, il y a eu une demande d'autorisation, ce qui n'est jamais fait pour un cortège de supporters.

Pour une personne de droite, pour une juriste, j'en attendais peut-être une meilleure lecture d'une différence qui peut être faite entre un cortège de supporters sans autorisation et une manifestation, quel que soit son message et son caractère, qui a fait l'objet d'une demande d'autorisation, qui a fait l'objet d'une négociation sur le parcours et qui donc est « légale ».

Par ailleurs, pour revenir sur les propos de notre collègue Vert'libéral, M. Béguin, je suis très à l'aise avec la résolution de M. Beaud, parce qu'avec la finesse qu'on lui connaît, il n'a pas mis « interdire », il a mis « éviter » les cortèges de supporters. Et moi je pense que c'est le terme idoine dans sa résolution pour être très à l'aise pour la voter. Et je vous invite d'ailleurs, cher collègue Béguin, à faire de même. Sur la deuxième résolution qui est proposée par les Vert'libéraux, je rejoins complètement les propos de mon collègue Panchard et le groupe socialiste soutiendra deux résolutions pour le prix d'une.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je me suis trouvé une fois coincé à Ruchonnet et pris dans une horde de supporters valaisans. J'ai beau avoir une grosse voiture, je cherchais désespérément mon bonnet brodé de treize étoiles et marqué « Valais, gravé dans mon cœur » espérant que mes rétroviseurs ne souffriraient pas trop.

Ceci dit, je pense que c'est illusoire d'imaginer qu'on évitera ces transports. Je pense qu'il faut effectivement mettre en place des moyens de gérer, mettre en place surtout des moyens de diminuer le temps de ces dysfonctionnements des transports publics. Je veux dire, les gens qui vivent dans le sud de Lausanne sont continuellement dans la situation des gens du nord, parce que chaque fois qu'il y a des manifestations sportives, marathons et autres, les transports publics au sud de Lausanne, je m'excuse, c'est les pieds, on marche, les bus ne fonctionnent pas, les accès de certains quartiers sont difficiles, mais là, finalement, ça ne dérange personne parce que, je ne sais pas, c'est peut-être un autre quartier, il y a peut-être moins, comme l'a dit M. Dana, il y a peut-être moins de monde de ce Conseil qui habite dans la région. On peut bien vouloir voter des résolutions pleines de bonnes intentions, il faut qu'elles soient un tant soit peu applicables. Les deux qui nous sont proposées ne me le semblent pas. En tout cas, moi, je ne les soutiendrai pas.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je fais tout d'abord le constat d'une belle unanimité quand même pour caractériser la situation que nous vivons semaine après semaine, puisque certains utilisent le mot « inadmissible », d'autres « inacceptable », d'autres « un vrai problème ». Et je crois que cette belle unanimité, elle mériterait de se transcrire par une même unanimité sur ces résolutions.

Pourquoi ces résolutions ? Personnellement, je soutiens pleinement celle des Vert'libéraux aussi, même si, probablement, qu'elle est difficile à mettre en œuvre, puisqu'effectivement, s'il y a des cortèges, c'est difficile de leur dire « montez tranquillement en suivant les trottoirs jusqu'au stade ». On sait que c'est compliqué, mais aujourd'hui on est là pour dire qu'il faut chercher des solutions. Effectivement, ce n'est pas le Conseil communal qui va donner la solution exacte. La Municipalité en cite aussi dans la réponse à l'interpellation, puisqu'elle dit qu'elle n'exclut pas de prendre seule les mesures de sa compétence, comme la mise en place des billets nominatifs, l'obligation pour les supporters adverses se rendre au stade en car, ou encore l'interdiction de supporters adverses. Je ne me prononce pas sur ces mesures proposées par la Municipalité, mais elle cite des pistes. Il y a d'autres pistes qui ont été évoquées dans le débat et je crois que les deux résolutions vont dans ce sens-là, de demander à la Municipalité de trouver des solutions. Comme l'a dit justement M. Dana, si on peut réafficher ma résolution, elle dit justement qu'il faut éviter leur déplacement par cortège entre la gare de Lausanne et les stades.

Donc par rapport à l'ensemble des propos qui ont été tenus et aussi par rapport à la position de Mme Bérard, qui citait leur résolution de la dernière fois, dont l'une parlait justement de discuter avec les tl pour trouver des alternatives. Si vous avez proposé une résolution avec les tl pour une alternative, c'est justement pour éviter le déplacement par cortège. Donc par cohérence, ça me semblerait aussi assez bienvenu de soutenir ces deux résolutions.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Nous sommes à Lausanne. Lausanne, c'est une ville animée, c'est une ville d'accueil et c'est une capitale olympique. C'est aussi la capitale du sport au niveau suisse, parce que vous avez des Cités qui sont plus orientées sur la culture, d'autres sont plus orientées sur le sport et Lausanne est reconnue pour être une ville qui, sportivement, est l'une des villes les plus importantes de Suisse.

Maintenant, je pense que ce n'est pas bon en tant que ville d'accueil d'ostraciser les supporters, que ce soit pour un match de foot ou pour quelque autre manifestation. En revanche, il faut combattre les débordements de supporters qui seraient beaucoup trop actifs, si j'ose dire.

Concernant ces deux résolutions, j'aimerais encore dire une chose. Lausanne n'est pas la seule ville à accueillir des manifestations et à avoir à gérer ce problème. Il serait peut-être bon de prendre

langue avec les autres villes – je pense à Bâle, à Zurich, peut-être même à Fribourg, qui est particulièrement concernée par le hockey, qui a aussi beaucoup de supporters –, de prendre langue avec ces villes, savoir comment elles organisent, comment elles s'organisent. Parce qu'on ne va pas pouvoir canaliser, mettre toutes ces personnes dans des bus ou dans des autobus. Ce ne sera tout simplement pas possible. Donc il y a peut-être une façon de faciliter leur déplacement tout en laissant les voies publiques ouvertes aux transports individuels, aux transports publics.

Dans ces résolutions, la première de M. Beaud, je pense que je ne vais pas la soutenir. Par contre, celle de M. Vouillamoz m'interpelle un peu, en ce sens qu'il ne parle que des cortèges (est-ce qu'on peut afficher la résolution, s'il-vous-plaît ?) que des cortèges de supporters. Mais il y a d'autres cortèges, donc ça vaudrait la peine de se concentrer sur tous les cortèges, et pas seulement sur les cortèges de supporters. Moi, j'enlèverai « de supporters entre la gare et les stades du nord de la ville », mais simplement pour que les cortèges n'interdisent plus les autres usages du domaine public, notamment le trafic des transports publics et autres mobilités. C'est-à-dire de permettre, en fait, les deux mobilités, la mobilité des supporters ou des cortèges et la mobilité des transports publics et des TIM.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'aime beaucoup quand on tente de m'expliquer comment fonctionne un système juridique. J'avoue ne pas savoir sur quelle base légale se fonde M. Dana pour m'expliquer que si on obtient une autorisation de la Ville pour une manifestation, alors là, on n'a pas le droit d'imposer aux autres usagers de ne pas utiliser les transports publics. En revanche, si on se retrouve dans une configuration d'un match de foot ou d'un match de hockey ou de n'importe quelle autre manifestation, alors là, on n'aurait pas le droit d'interdire le trafic, même au nom de la sécurité.

Pour tenter de mettre tout le monde d'accord, et après avoir bien écouté chacune de vos interventions, je vous propose une troisième résolution qui ressemble quand même passablement à celles qui viennent d'être déposées et qui aurait le contenu suivant : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour que n'importe quel cortège en Ville de Lausanne n'interdise pas les autres usagers du domaine public, notamment le trafic des transports publics et autres mobilités. Logiquement, vous ne devriez pas avoir de problème à soutenir cette résolution, sachant qu'il vous tient à cœur que n'importe quel usager de la Ville de Lausanne puisse se déplacer, notamment en transports publics, quand il y a une manifestation qui se déroule à Lausanne.

Résolution Marlène Bérard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour que n'importe quel cortège en ville de Lausanne n'interdise pas les autres usagers du domaine public, notamment le trafic des transports publics et autres mobilités.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Si on parle de droit, ça me réveille. Je peux vous signaler qu'il y a un texte qui s'appelle Règlement général de police, qui fait des distinctions assez intéressantes quand même entre les manifestations et les cortèges plus ou moins spontanés, parce que je pense que c'est un des problèmes auxquels on est confrontés ici. Les supporters ne vont pas forcément écrire à la Ville, à l'avance, « il faut nous autoriser à manifester », mais ce sont des cortèges qui se forment de manière spontanée, qu'il faut bien gérer.

Puis je rappelle qu'il y a effectivement des comportements sur l'espace public qui perturbent, et c'est une question de pesée d'intérêts, mais qui perturbent la paix publique. La Municipalité a une certaine latitude, une certaine marge de manœuvre, elle peut aller jusqu'à les interdire. Je ne dis pas que c'est une solution ici, mais je signale que le cadre légal est quand même assez clair, ça donne une marge de manœuvre.

A titre personnel, évidemment que je soutiens sans réserve la résolution de mon collègue de parti. A titre personnel, je pense qu'il serait quand même intéressant que la Municipalité, elle l'a certainement déjà fait, mais ça m'intéresserait en fait de savoir quelles solutions ont été développées dans d'autres villes, parce qu'on n'est quand même pas la seule ville qui doit gérer ce type de problème, et dans quelle mesure ces solutions peuvent ou ne peuvent pas être reprises à Lausanne.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Ce sera rapide, mais c'est vrai que les propos de M. Pernet, qui demandait ce qui se passait dans d'autres villes, et en citant Fribourg, m'incitent à intervenir ici,

puisque c'est un cas que je connais particulièrement bien en tant que Fribourgeois et par ailleurs supporter de Fribourg-Gottéron.

En fait, le système et la répartition des compétences est un petit peu différente sur le Canton de Fribourg que dans le Canton de Vaud, donc peut-être que ça change un peu la donne aussi. Le préfet a notamment énormément de pouvoir dans le Canton de Fribourg, mais justement, suite à des débordements importants dans des matchs, notamment Fribourg-Berne, il y a quelques années il a été décrété que, parce qu'avant on avait effectivement des cortèges de supporters entre la gare de Fribourg et la patinoire assez régulièrement, notamment les supporters de Berne, et les autorités ont décrété que désormais, c'était terminé, qu'il n'y aurait plus de cortège, ont mis en place des bus. Les supporters sont chargés dans les bus sous escorte policière à la patinoire, sont amenés directement pour partie à la gare, pour partie escortés jusqu'à la sortie d'autoroute pour ceux qui viennent par la route, et ça fait des années qu'il n'y a plus aucun débordement à Fribourg. Il y a quantité d'autres villes aussi qui n'ont aucun problème dans leur gestion de supporters.

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – Je voulais juste faire deux ou trois petites précisions. Ce qui se passe dans les autres villes, il n'y a pas vraiment de problème dans les autres grandes villes en Suisse, parce que les trains arrivent directement devant les stades, donc il n'y a pas de cortège ni à Bâle, ni à Berne, ni à Genève. Donc c'est vraiment une spécificité lausannoise.

L'exemple de Fribourg et du hockey, oui ça fonctionne à Fribourg, je le sais, mais c'est des flux de supporters en hockey adverses qui sont beaucoup moindres qu'au football, et on peut déplacer 200 à 300 supporters en car, on peut difficilement déplacer 1500 depuis la Gare de Lausanne en car.

Et puis les Vert'libéraux ne soutiendront pas la résolution PLR, car je crois qu'il est assez clair qu'il y a une distinction, les cortèges de supporters ne sont pas des manifestations. C'est un déplacement massif de gens d'un endroit à un autre, mais ce n'est pas une manifestation. Ils n'ont pas besoin de demander une autorisation, ce n'est pas une manifestation publique. Donc je crois de vouloir comparer les deux et de dire qu'il faut mettre sur le même pied cortège de supporters et manifestations, ça joue pas, parce que ça reviendrait si on votait la résolution de PLR, d'interdire au fond toutes les manifestations en Ville de Lausanne.

M. Louis Dana (soc.) : – Très brièvement, monsieur le président. Monsieur Beaud, vous vous dévoilez beaucoup, ce soir, peut-être trop, mais je voterai quand même votre résolution.

Je voulais juste répondre à Mme Bérard pour donner l'avis du groupe socialiste sur sa résolution. Dans un cortège, ou peut-être, doit-on entendre, dans une manifestation, il y a un message, madame Bérard, il y a un message politique, il peut y avoir un message culturel. Dans un cortège de supporters, il n'y a pas vraiment de message politique ou culturel. Et monsieur Béguin, je ne suis pas d'accord avec vous, il faut demander une autorisation quand on fait un usage accru du domaine public. Je pense que ça doit être fait pour un cortège de supporters. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste, pour ce qui me concerne en tout cas, ne soutiendra pas la résolution Bérard, mais soutiendra les deux premières résolutions qui ont été présentées ce soir.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je renonce. Jean-Marc Béguin a exposé clairement notre position.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Cela fait plaisir de m'exprimer ici plus souvent que tous les six mois. Comme à son habitude quand ça l'arrange, la Municipalité ne s'exprimera pas sur les résolutions qui sont des souhaits adressés à la Municipalité.

J'aimerais toutefois faire trois remarques en lien avec la problématique qui anime nos débats sur les manifestations sportives et les cortèges qui les accompagnent, quelle que soit la qualification juridique que vous leur donniez. La première, c'est qu'il y a quelques mois, avant que le championnat de football recommence, la plus grosse préoccupation des médias, mais également et surtout des polices de ce Canton, était les violences qui accompagnent les manifestations d'enthousiasme sportif plus ou moins éclairées des groupes de supporters, entre eux, vis-à-vis des tiers, de simples spectateurs, et vis-à-vis des forces de police lorsque leur violence ne peut pas s'exercer sur les supporters de l'équipe adverse. Et je dois dire qu'il faut ici saluer le travail qui a été fait par la Police municipale de Lausanne, par la police cantonale et avec le soutien des différentes polices communales vaudoises des huit autres corps concernés. Il faut le dire, grâce au sérieux de l'engagement, les cortèges ont été accompagnés par la police, en avant et en arrière, et il n'y a pas

eu de dégâts particuliers ou de personnes blessées, ce qui était une de nos principales craintes, que les forces de police soient ici remerciées.

Je dirais aussi qu'on n'est évidemment pas resté les bras croisés en attendant un futur débat au Conseil communal pour savoir comment les choses pouvaient essayer d'avancer. Je remercie tous ceux qui ont fait part de leurs suggestions dans ce débat. Des contacts ont été pris, d'abord avec les transports publics fribourgeois, des contacts ont été pris avec les transports publics lausannois, des contacts ont été pris avec les clubs. Ils ne sont toujours pas achevés, ces différents contacts, mais il y a une chose qui est claire, sur laquelle la Municipalité s'est déjà prononcée, ce n'est pas la Ville qui va payer le transport des supporters. Ce n'est pas les contribuables lausannois qui vont payer le transport de supporters adverses, qui plus est, jusqu'au stade de la Tuilière ou à la Pontaise.

Et puis, vous dire aussi que nous accueillerons avec le soin nécessaire les résolutions qui seront votées ce soir, mais quand même dire que tout ça aura des conséquences. Comme on dit dans les commentaires sportifs, il s'agira de durcir le jeu, et que durcir le jeu, ça aura aussi des conséquences sur les supporters lausannois, parce qu'on peut difficilement cibler uniquement les supporters adverses si on veut que les mesures qui sont prises aient un impact. Constatons aussi que les autorités en matière de football, contrairement aux autorités en matière de hockey, par exemple, veulent de gros secteurs visiteurs, qui posent par conséquent des problèmes, où les bus ne sont pas suffisants pour transporter un certain nombre de supporters, comme ça a été dit dans le débat ce soir. Ça veut dire qu'il faudra régler les choses tant du côté des supporters adverses, que des relations avec la Swiss Football League et avec les clubs concernés. Encore une fois, nous devons minimiser l'usage des deniers publics dans cette affaire, puisque ces comportements ne vont pas.

Dire aussi que les perturbations du trafic, nous avons aussi cherché à les minimiser, c'est-à-dire que nous allons chercher à travailler sur deux plans, mais que tous ces éléments-là nécessitent une coordination assez compliquée au niveau suisse. Vous avez vu que les premiers résultats du modèle dit de sanctions en cascade ont été déjà communiqués dans un article qui n'a d'ailleurs pas été traduit en français, curieusement, mais que vous trouvez sur le site d'un tabloïd bien connu au nom suisse-allemand, que vous trouvez très rapidement et qui vous donnera quelques idées sur les sanctions possibles à l'égard des comportements manifestement insupportables d'un certain nombre de supporters violents.

Le Conseil, par 52 oui, 15 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de M. Beaud.

Le Conseil, par 47 oui, 14 non, et 9 abstentions, adopte la résolution de M. Vouillamoz.

Le Conseil, par 18 oui, 50 non, et 2 abstentions, refuse la résolution de Mme Bérard.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 15